

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
M. FRANÇOIS LAFOND, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'INSTALLATION DU GAZODUC BÉCANCOUR
PAR LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 15 mars 2004 à 19 h 00
Église multifonctionnelle
3025, rue Nicolas-Perrot,
Bécancour

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 MARS 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

| | |
|---|-----|
| MOT DE LA PRÉSIDENTE | 1 |
| PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS | |
| CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MAURICIE..... | 16 |
| M. PATRICK SIMARD | |
| COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES..... | 18 |
| M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU | |
| PRÉSENTATION DU PROMOTEUR | 20 |
| M. ROBERT ROUSSEAU | |
| M. PHILIPPE BATANI | |
| M. CLAUDE VEILLEUX | |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU..... | 33 |
| Mme BÉATRICE CARO | 49 |
| M. PATRICK SIMARD | 61 |
| REPRISE DE LA SÉANCE | |
| M. SÉBASTIEN DUCHESNE | 69 |
| Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY | 78 |
| M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU..... | 89 |
| Mme BÉATRICE CARO | 97 |
| M. PATRICK SIMARD | 104 |

SÉANCE DU 15 MARS 2004
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors bonsoir tout le monde! Alors bienvenue à cette première partie d'audience publique portant sur le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro.

10

Mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre de l'Environnement. Cette commission est également constituée de monsieur François Lafond qui agira à titre de commissaire.

15

Je précise que les membres de la Commission ont été assermentés devant un juge de la Cour supérieure et disposent de tous les pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. De plus, nous nous sommes engagés à respecter le Code d'éthique et de déontologie du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

20

Alors dans un premier temps, je vais vous donner un aperçu du déroulement de cette première séance d'audience. D'abord, je vais prendre une dizaine de minutes pour vous expliquer les règles générales ainsi que la façon de procéder afin de permettre un débat éclairé, serein et respectueux. Ensuite viendront les présentations des personnes-ressources et de l'équipe de la Commission.

25

Suite à cela, nous allons inviter les requérants à l'audience à venir présenter les motifs de leur requête. Enfin, le promoteur sera invité à présenter son équipe et nous faire un court résumé de son projet.

30

À la suite de cette présentation, nous prendrons une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que se fera l'ouverture du registre pour les gens qui désirent poser des questions. Ce registre est disponible à l'arrière de la salle. Au retour de cette pause, les gens inscrits au registre seront appelés dans l'ordre d'inscription pour venir poser leurs questions.

35

Je vais donc vous faire lecture du mandat de la Commission. Cette lettre mandat est adressée au président du BAPE, monsieur André Harvey, et signée le 18 février 2004 par le ministre de l'Environnement du Québec, monsieur Thomas Mulcair.

40

"Monsieur le Président,

"En ma qualité de ministre de l'Environnement et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le

45 projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

"Le mandat du bureau débutera le 15 mars 2004. Je joins à la présente les demandes d'audience publique qui m'ont été adressées concernant ce projet.

50 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

"Thomas J. Mulcair."

55 Alors le mandat de cette Commission débute donc aujourd'hui et il est d'une durée de quatre (4) mois. Le rapport du Bureau devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 15 juillet 2004. Le ministre doit rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants au plus tard.

60 Ce projet est inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est donc en vertu de l'article 31.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement que nous aurons ensemble à discuter et à analyser ce projet.

65 Cet article édicte que nul ne peut entreprendre une construction, un ouvrage, une activité ou une exploitation ou exécuter des travaux suivant un plan ou un programme, dans les cas prévus par le règlement du gouvernement, sans suivre la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue dans la présente section et obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement. Cette procédure est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

70 Les commissions du BAPE examinent, dans une perspective de développement durable, les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

75 Je vais vous expliquer brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Avant l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a eu différentes étapes.

80 Dans un premier temps, le promoteur exprime son intention d'entreprendre un projet en déposant un avis de projet au ministre. Le ministre émet alors une directive à la suite de laquelle l'initiateur du projet effectue une étude d'impact. Par la suite, le promoteur répond aux questions des ministères concernés par le projet, puis le ministère de l'Environnement émet un avis de recevabilité.

85 Suite à cela, c'est l'intervention du BAPE. La première étape est réalisée non pas par une commission mais par du personnel du Bureau d'audiences publiques. C'est la période d'information et de consultation publique qui s'est déroulée du 25 novembre 2003 au 9 janvier

2004. Durant cette période de quarante-cinq (45) jours, toute personne, groupe, municipalité ou organisme a pu demander la tenue d'une audience publique.

90 Pour le projet du gazoduc de Bécancour, il y a eu trois (3) demandes d'audience publique.

95 Les séances publiques de l'audience sont divisées en deux (2) parties. La première commence ce soir. Nous avons prévu d'autres séances pour demain après-midi et en soirée, et nous évaluerons l'opportunité de tenir des séances subséquentes.

100 Cette partie de l'audience permet à la population et à la Commission de poser des questions, d'obtenir des réponses de la part du promoteur et des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Cette première partie sert donc à bien cerner les impacts du projet et à enrichir notre connaissance du projet.

105 C'est donc dire qu'à cette première partie, ce n'est pas le moment d'entendre les opinions sur le projet. Ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas entendre votre opinion mais on va l'entendre dans un mois, lors de la deuxième partie des audiences. D'ailleurs, j'aurai probablement à intervenir à quelques reprises à ce sujet, mais vous êtes ici pour poser des questions et avoir des réponses qui permettront d'éclairer votre avis ou votre position.

110 Alors cette deuxième partie d'audience publique dont je parlais, elle permet aux citoyens de bien prendre position sur le projet. La Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent le 13 avril prochain à compter de dix-neuf heures (19 h), ici même dans la salle de l'Église multifonctionnelle.

115 Nous vous demandons d'ailleurs d'indiquer à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Suzanne Bouchard, votre intention de déposer un mémoire; cela facilite pour la Commission la logistique de réservation de salle. Et vous devez faire parvenir vos mémoires avant le 8 avril et ce, afin de permettre à la Commission de faire une lecture attentive et appropriée avant le début de la deuxième partie.

120 Maintenant, le 8 avril, c'est un jeudi, avant la fin de semaine de Pâques, les congés fériés, alors pour ce qui est de la réglementation, on doit vous donner vingt et un (21) jours ouvrables pour écrire vos mémoires, par contre la Commission apprécierait, pour son équipe aussi, pour que les gens puissent peut-être prendre un petit congé aussi la fin de semaine de Pâques en famille, si pour certains c'était possible de l'envoyer un petit peu plus tôt, la Commission apprécierait. Merci.

125 Alors lors de la présentation de votre mémoire, la Commission échangera avec vous afin de bien comprendre votre position. Vous pouvez également déposer votre mémoire à la Commission sans le présenter, les deux (2) options sont possibles. Donc on vous demande de le signaler tout simplement à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

130 Le mandat de cette Commission comprend aussi, en plus de la tenue d'audience
publique, un mandat d'enquête. La Commission aura donc son propre questionnement au cours
de cette audience, parfois même dans la foulée des questions que vous aurez initiées. Ce
questionnement pourrait se compléter après la partie publique; dans ce cas, les questions et les
réponses seront déposées officiellement.

135 Nous avons des centres de consultation où tout au long du mandat, les documents
peuvent être consultés. Il y a deux (2) centres régionaux situés aux endroits suivants:
Bibliothèque municipale de Bécancour, 1295, avenue Nicolas-Perrot, et le deuxième à la
Bibliothèque de Cap-de-la-Madeleine, 70, rue Saint-Pierre. Il y a aussi deux (2) centres
140 permanents, le bureau du BAPE à Québec sur la rue Saint-Amable ainsi que la bibliothèque
centrale de l'Université du Québec à Montréal.

145 Pour toute information supplémentaire concernant les centres de consultation, vous
pouvez appeler au BAPE. De plus, la Commission dispose d'un site Internet; vous pouvez avoir
aussi l'adresse Internet à l'arrière, au secrétariat.

150 J'en profite aussi pour vous dire que la Commission a un devoir de neutralité,
d'impartialité et de réserve. Nous avons le devoir d'agir équitablement avec tout le monde et
c'est ce que nous allons faire tout au long de ce processus.

155 Je vous informe que tout ce qui est dit en audience est enregistré, et les transcriptions
seront disponibles sur le site Internet du BAPE ainsi que dans les centres de consultation environ
une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique, en fait dès qu'elles seront
prêtes.

160 Après la deuxième partie publique, l'enquête se poursuit. Ça veut dire nous, même si on
a déjà fait les deux (2) parties publiques qui relèvent de l'aspect de consultation publique, notre
mandat de commission d'enquête se poursuit. La Commission rédigera son rapport pour le
ministre de l'Environnement, lequel rapport fera état des constatations, de l'analyse de la
Commission concernant le projet à l'étude.

La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres, sur
recommandation du ministre de l'Environnement.

165 Alors je vais vous expliquer maintenant comment nous allons procéder ce soir. D'abord
pour la disposition de la salle – quand je vous parle de la Commission, c'est en fait mon collègue,
monsieur Lafond, et moi, qui sommes membres de la Commission – mais pour nous aider dans
notre travail, vous avez aussi à ma gauche, j'allais dire la table des analystes, nous avons une
analyste, je vous la présenterai tout à l'heure, et vous avez aussi, à ma gauche toujours, la table
170 des personnes-ressources. Il y a d'autres personnes-ressources aussi dans la salle.

175 Je voudrais préciser que les personnes-ressources sont nombreuses, mais c'est ce qu'on appelle un dossier linéaire, à savoir qu'il se passe sur des territoires différents, alors donc nous avons deux (2) MRC d'impliquées, trois (3) municipalités, nous avons des directions régionales en double pour les ministères à chaque endroit, c'est ce qui fait qu'il y a beaucoup de personnes, j'apprécie d'ailleurs leur présence. Mais donc il y aura des personnes dans la salle qu'on va appeler aussi à venir à la table et on changera aussi la disposition au fur et à mesure des délibérations.

180 Maintenant, il y a aussi la table du MRCI, du personnel qui nous soutient pour l'aspect technique, que vous avez à la gauche aussi, et vous avez aussi la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions.

185 À ma droite, la table du promoteur et à la table centrale, c'est à cet endroit que vous venez vous présenter pour poser les questions.

190 Alors l'inscription au registre, pour les questions, se fait à l'arrière, au personnel de la Commission. Ça pourra se faire dès la pause, la première pause, lorsque j'aurai déclaré le registre ouvert.

195 Le nombre de questions permises est de deux (2) par intervention sans sous-question. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions. Vous avez la possibilité de vous réinscrire au registre pour des questions supplémentaires. Nous vous demandons d'éviter les préambules aux questions; les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Alors vous allez directement aux questions. D'ailleurs, on va être là tant qu'il y aura des questions, tant que vous aurez besoin d'en poser, ne vous inquiétez pas.

200 Ces questions-là sont là pour vous permettre, pour permettre à tout le monde d'accumuler le plus d'information possible sur le projet. La Commission peut intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle.

205 Toutes les questions du public doivent m'être adressées. Ceci s'applique également à toutes les réponses aux questions. Aucun échange direct ne devra se faire entre le promoteur, le porte-parole et le public. Je dirigerai ensuite les questions aux personnes concernées.

210 Il ne sera toléré aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter les règles de procédure du BAPE. Les questions sont permises mais pas les accusations. Respecter ces règles constitue la meilleure façon d'éviter les poursuites en dommages.

Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la Commission se chargera de

215 l'obtenir pour une autre séance ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier et seront disponibles dans les centres de consultation le plus rapidement possible.

220 Si une information ou certains documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, elle doit en faire part à la Commission au moment où celle-ci en fait la demande. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "Confidentiel". La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourraient être encourues. La Commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision, à 225 la suite de quoi l'information sera rendue publique en tout ou en partie ou sera renvoyée à la personne qui l'a fournie sans que la Commission en tienne compte dans ses travaux.

230 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la Commission qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

235 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet.

240 Alors je vais maintenant vous présenter l'équipe du BAPE et ensuite les personnes-ressources qui elles-mêmes vont présenter – en fait, je vais présenter les porte-parole et vous pourrez présenter votre équipe. Ensuite, comme j'ai dit tout à l'heure, j'appellerai les requérants à venir lire leur requête et puis le promoteur présentera son équipe ainsi que son projet.

245 Nous allons faire, comme j'ai dit tout à l'heure, après ça une pause de quinze (15) minutes pour permettre l'inscription au registre.

250 Alors maintenant, pour l'équipe du BAPE, alors à ma gauche, monsieur Lafond, comme je disais tout à l'heure, qui est commissaire. Et vous avez madame Julie Crochetière, qui est analyste au BAPE. Vous avez aussi la conseillère en communications, à l'arrière, madame Marielle Jean, qui est juste là, ainsi que la coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Suzanne Bouchard. Alors vous pouvez toujours faire référence à eux en cas de besoin.

255 Nous avons aussi, à titre exceptionnel, un observateur de l'Université de Liège, qui va suivre la Commission, monsieur Éric Collet, qui est assis ici à ma droite, qui vient voir un peu comment fonctionne la procédure d'évaluation publique environnementale au Québec.

Alors nous sommes aussi appuyés, comme je disais tout à l'heure, par le ministère des Relations avec les citoyens. Il s'agit, pour la logistique, de monsieur Daniel Buisson, là-bas, et pour le son, monsieur Daniel Moisan. Et la sténotypiste, madame Denise Proulx.

260 Alors maintenant, je vais vous présenter les personnes, en fait qui vont se présenter, les personnes-ressources. J'apprécierais aussi de me faire part, au moment où vous présentez votre équipe, si vous avez des documents à déposer, et nous faire la nomenclature des documents.

265 Alors pour le ministère de l'Environnement, madame Nathalie Martel qui sera porte-parole. Bonsoir madame Martel.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

270 Bonsoir madame la Présidente, bonsoir mesdames et messieurs. Alors donc, je suis Nathalie Martel du ministère de l'Environnement, plus précisément de la Direction des évaluations environnementales, et je suis porte-parole pour le ministère.

275 Est avec moi ce soir monsieur Pierre Michon, qui est à l'arrière de moi; monsieur Michon est le principal analyste concernant les aspects pour le fleuve Saint-Laurent, alors les travaux dans le fleuve.

280 Ensuite il y a dans la salle monsieur Denis Talbot, qui est un collègue de la Direction. Il devrait y avoir, quelque part dans la salle, je l'ai pas vu, mais Maurice Dumas, du bureau régional du ministère de l'Environnement de Nicolet, bonsoir monsieur Dumas, merci d'être venu.

285 Et voilà. Et demain, en ligne seront disponibles, selon les besoins de la Commission, le spécialiste des espèces menacées végétales, monsieur On'Ekanda Okoko; sera disponible aussi au besoin monsieur Patrick Beauchesne qui est un spécialiste des milieux humides.

Et éventuellement, il y a d'autres personnes qui pourraient être disponibles selon les besoins de la Commission, dont vous pourrez me faire part.

290 Je voulais vous mentionner que monsieur Pierre Michon est disponible avec nous pour trois (3) séances mais que si ça devait se prolonger, c'est impossible pour lui d'être là à partir de mercredi matin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

295 Non, on verra, de toute façon. Moi, je pense qu'on peut peut-être finir en trois (3) séances mais s'il y en a plus, on essaiera à ce moment-là, s'il y a des questions plus spécifiques pour monsieur Michon, de les poser avant la fin de la troisième séance.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

300

C'est ça.

305

Alors j'ai deux (2) documents à vous remettre, j'ai déjà déposé le premier document, c'est l'avis de monsieur Robert Lapalme, de la Sécurité publique, et j'ai également un avis de la FAPAQ réalisé par monsieur Grégoire Ouellet. Alors ces deux (2) avis-là sont finalement des avis qui concernent le document, l'addenda complémentaire numéro 1 dont il sera question j'imagine assez rapidement.

310

Alors c'est tout ce que j'avais à vous remettre ce soir dans l'immédiat.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci madame Martel.

315

Alors maintenant, pour Pêches et Océans, je crois. Oui, monsieur Richard Vermette, bonsoir monsieur Vermette.

PAR M. RICHARD VERMETTE:

320

Bonsoir tout le monde. Bon, c'est Richard Vermette, je suis représentant de Pêches et Océans Canada, de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson. Je suis ici à titre d'expert en habitat du poisson et puis porte-parole pour Pêches et Océans pour ce soir; ça peut changer au cours de la session.

325

Je suis accompagné de monsieur Richard Jones, de la Garde côtière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir monsieur Jones.

330

PAR M. RICHARD JONES:

Bonsoir.

335

PAR M. RICHARD VERMETTE:

Qui s'occupe surtout du dossier navigation, application de la Loi sur la protection des eaux navigables.

340

Quant à moi, ma responsabilité au niveau du processus, c'est d'analyser le projet ou les effets du projet en vertu de la Loi sur les pêches.

J'ai déposé un document avec madame Bouchard, c'est la Politique de gestion de l'habitat du poisson.

345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Alors maintenant, pour la FAPAQ, monsieur Ouellet. Grégoire Ouellet, c'est ça?

350

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Bonsoir. Grégoire Ouellet, oui, je suis biologiste à la Société de la faune et des parcs, Direction Mauricie et Centre-du-Québec. En fait, j'ai un peu deux (2) chapeaux, j'ai le chapeau du porte-parole et celui qui se spécialise un peu dans la protection de l'habitat du poisson au lac Saint-Pierre, dans le fleuve et au Centre-du-Québec.

355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait. Est-ce que vous avez des documents à déposer?

360

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Non.

365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Non, pour le moment, ça va. Merci.

370

Alors maintenant, pour le MRN, monsieur Gilles Boulianne. Bonsoir monsieur Boulianne.

PAR M. GILLES BOULIANNE:

Bon voilà, oui, effectivement, je suis au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, je suis à la Direction de l'énergie et des changements climatiques. Je travaille surtout dans le domaine du transport du gaz naturel, donc moi ici, je vais être tout seul ce soir.

375

J'ai aucun document à déposer. Par contre, s'il y a des questions qui porteraient par exemple sur les impacts de déboisement, ces choses-là, concernant la forêt, je pourrais avoir des intervenants du ministère à Québec qui pourraient nous appuyer.

380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, monsieur Boulianne.

385 Maintenant pour la MRC Les Chenaux, monsieur Yvan Magny.

PAR M. YVAN MAGNY:

390 Bonsoir madame la Présidente. Donc Yvan Magny, je suis coordonnateur en aménagement du territoire à la MRC des Chenaux.

J'ai déposé auprès de la Commission quelques documents, dont le schéma d'aménagement de la MRC de Francheville, qui s'applique sur le territoire de la MRC des Chenaux.

395 J'ai aussi déposé un résumé de ce document portant plus particulièrement sur les territoires visés par le projet de Gaz Métropolitain.

400 J'ai aussi versé à la Commission une résolution du Conseil de la MRC qui donne son avis à la CPTAQ concernant le dossier en question, et ainsi qu'un avis du Comité consultatif agricole sur ce même tracé.

405 Voilà! D'une façon peut-être plus précise, sans être accompagné, mais il y a un représentant de la municipalité de Champlain qui est ici ce soir aussi, je sais pas si vous allez l'interpeller, qui est monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, qui pourra répondre à des questions un peu plus particulières au niveau de la municipalité de Champlain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410 Merci beaucoup.

Pour la Ville de Bécancour, monsieur Charles Hamel.

PAR M. CHARLES HAMEL:

415 Oui, bonsoir madame la Présidente. Donc Charles Hamel, je suis l'urbaniste de la Ville de Bécancour.

420 Et nous avons déposé auparavant tout le plan d'urbanisme, incluant le contenu général et le contenu spécifique sur le parc industriel comme tel. Par la suite, la réglementation de zonage incluant aussi les plans; et aussi une portion plus précise sur la zone concernée par l'implantation.

425 Des plans de mesures d'urgence, dont dans sa totalité. Et aussi, d'une façon plus précise, les secteurs ou les sections qui traitent de toute la question des gaz et ainsi de suite en mesures d'urgence.

Par la suite, vous avez aussi une résolution du conseil municipal qui appuie la conformité, assure plutôt la conformité du projet aux dispositions du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

430

Donc moi, je serai seul ce soir. Par contre, à partir de demain, monsieur Thibeault, le directeur général, pourra être présent pour répondre à certaines questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Merci beaucoup monsieur Hamel.

Alors maintenant, pour le Parc industriel et portuaire de Bécancour, monsieur Jean-Pierre Nepveu.

440

PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:

Bonsoir. J'assume la fonction de président-directeur général, je suis accompagné ce soir de monsieur Serge Girard, vice-président de la société, et nous n'avons pas de document à déposer.

445

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

450

Alors pour ce qui est des représentants des ministères qui sont dans la salle, peut-être juste vous lever et pour ceux qui auraient des documents à déposer, peut-être venir juste le dire au micro, on est supposé avoir un micro avec une chaise de libre pour ceux qui peuvent s'approcher, c'est ça?

455

Merci!

Bon, monsieur Talbot, pour le ministère de l'Environnement, ça va, les documents ont été déposés, parfait.

460

Pour Pêches et Océans, monsieur Jones, est-ce qu'il y a des documents à déposer?

PAR M. RICHARD JONES:

465

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

470 Maintenant pour le ministère de la Santé et Services sociaux, j'ai monsieur Slavko Sebez qui serait porte-parole. Bonsoir monsieur.

Est-ce que vous auriez des documents à déposer?

PAR M. SLAVKO SEBEZ:

475

Les documents ont été déposés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

480 Merci. Alors donc, vous êtes accompagné je crois de monsieur Louis Dionne. Bonsoir monsieur Dionne.

Pour le MAPAQ, monsieur Camille Desmarais.

485

Oui, vous avez des documents à déposer?

PAR M. CAMILLE DESMARAIS:

490

Oui, j'aurais peut-être un document.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors au micro pour la transcription.

495

Alors oui, monsieur Desmarais.

PAR M. CAMILLE DESMARAIS:

500

Oui, un document à déposer qui porte le titre "Impacts possibles de la construction d'un pipeline sur les terres agricoles", préparé par Agriculture Canada dans les années quatre-vingt, un document qui fait un résumé un peu des impacts possibles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

505

Parfait, merci beaucoup.

Est-ce que vous êtes accompagné de quelqu'un?

PAR M. CAMILLE DESMARAIS:

510

Oui, je suis accompagné d'un collègue sur la rive nord, qui s'appelle Camille Caron, qui est conseiller en aménagement, qui va nous donner l'expertise au besoin sur la région de la Mauricie.

515

Et un autre collègue qui s'appelle Charles Blais, qui est géomaticien à la région Centre-du-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

520

J'avais un monsieur Martin Binet.

PAR M. CAMILLE DESMARAIS:

525

Également monsieur Binet qui représente, lui, Pêche et Aquaculture commerciale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, merci infiniment.

530

Pour la Sécurité publique, monsieur Robert Lapalme. Bonsoir monsieur Lapalme.

Est-ce que vous avez des documents à déposer? Et vous êtes accompagné je crois de monsieur Jacques Raymond.

535

PAR M. JACQUES RAYMOND:

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

540

Merci.

Pour la MRC Bécancour, monsieur Laval Dubois. Oui, bonsoir monsieur Dubois.

545

PAR M. LAVAL DUBOIS:

J'ai déposé des documents...

PAR LA PRÉSIDENTE:

550

Venez au micro pour le dire; s'il vous plaît, vous rendre au micro pour le dire, pour la sténotypiste.

PAR M. LAVAL DUBOIS:

555

Bonsoir. J'ai déjà déposé des documents pertinents du schéma d'aménagement qui touchent le parc industriel et certaines dispositions concernant les zones inondables.

PAR LA PRÉSIDENTE:

560

Parfait, merci beaucoup.

Pour la Ville de Bécancour, monsieur Jules Thibeault.

PAR M. CHARLES HAMEL:

565

Je suis Charles Hamel, de la Ville de Bécancour. Comme je vous indiquais tout à l'heure, monsieur Thibeault est absent ce soir, parce qu'il y a un Conseil municipal. Cependant demain, il sera présent.

570

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

575

Pour la Municipalité de Champlain, monsieur Jean Houde.

PAR M. JEAN HOUDE:

580

Oui. Alors nous autres, on a déjà déposé des extraits de notre plan de mesures d'urgence, notre schéma d'aménagement, notre plan d'urbanisme plutôt, et puis de notre règlement de zonage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

585

Parfait. Merci monsieur Houde.

Et il reste pour la Ville de Trois-Rivières, monsieur Paul Corriveau.

PAR M. PAUL CORRIVEAU:

590

Alors dans les documents que j'ai déposés, qui m'ont été demandés, ce sont les boîtes blanches à l'arrière, les différentes réglementations, les extraits de réglementation en dix (10) copies, comme vous aviez demandées du schéma d'aménagement, des plans d'urbanisme qui sont concernés, des règlements de zonage. Et une copie complète du schéma d'aménagement, des plans d'urbanisme et des réglementations d'urbanisme.

595

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Corriveau.

600

Est-ce que vous êtes accompagné de quelqu'un?

PAR M. PAUL CORRIVEAU:

605

Je suis accompagné de monsieur Gérald Rodrigue, de la Sécurité publique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

610

Alors je crois que j'ai fait le tour, est-ce que j'ai oublié quelqu'un? Ça va.

Alors je vous disais tout à l'heure, on a beaucoup de personnes, je crois que c'est nécessaire étant donné qu'on couvre plusieurs régions.

615

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

PAR LA PRÉSIDENTE:

620

Je vais donc maintenant inviter les requérants à l'audience à venir présenter leur requête.

Je vais appeler d'abord, il y a une requête d'un citoyen, est-ce que le citoyen est arrivé?

625

Il est pas arrivé.

630 Donc dans ce contexte, on va attendre, peut-être qu'il va arriver plus tard, de toute façon, on doit quand même lui demander l'autorisation pour rendre publique la requête; si la personne est dans la salle, elle se reconnaît, elle peut aller voir éventuellement, à la pause, madame Bouchard à l'arrière. Sinon, de toute façon, elle peut arriver plus tard et puis on fera la lecture officielle ou on le déposera officiellement à ce moment-là.

635 **CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MAURICIE**

PAR LA PRÉSIDENTE:

640 Alors maintenant, pour les organismes qui ont demandé une audience, pour le CRE Mauricie, monsieur Patrick Simard et madame Chantal Trottier. S'il vous plaît vous avancer et venir présenter la requête.

PAR M. PATRICK SIMARD:

645 Bonsoir, la requête va comme suit...

PAR LA PRÉSIDENTE:

650 Juste pour la transcription, pour madame, vous nommer d'abord.

PAR M. PATRICK SIMARD:

Patrick Simard, du Conseil régional de l'environnement de la Mauricie.

655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bienvenue, monsieur Simard.

PAR M. PATRICK SIMARD:

660

Merci.

665

"Après avoir pris connaissance des documents concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métropolitain, le Conseil régional de l'environnement Mauricie vous demande de tenir une audience publique concernant ce projet.

"Plusieurs motifs justifient notre demande:

670

"Le tracé choisi est celui qui comporte le plus d'impacts environnementaux et n'est pas celui proposé par le CRE Mauricie lors des consultations préliminaires du promoteur;

675

"Des impacts sont appréhendés dans des milieux humides et dans deux (2) milieux insulaires. Des espèces vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sont présentes dans ces milieux;

680

"L'étude sur les impacts documente bien les impacts prévus pour les milieux agricoles et forestiers et les mesures de mitigation et de compensation prévues pour ces milieux. Cependant, elle est très imprécise et vague sur les impacts potentiels, réels et prévisibles sur les milieux humides, insulaires et aquatiques;

685

"Le promoteur semble déjà appréhender des contraintes physiques lors de l'installation et prévoit utiliser une façon de faire qui aura encore plus d'impacts environnementaux.

"En bref, même après la lecture de l'étude d'impact, il y a encore des questions sans réponse et il est du devoir du CRE Mauricie de s'assurer que la population mauricienne ait des réponses à ces questions. Il y a un besoin flagrant d'obtenir de l'information supplémentaire et l'avis d'experts pour ce projet d'envergure.

690

"En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, monsieur Mulcair, nos salutations distinguées."

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Simard.

695

COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES

PAR LA PRÉSIDENTE:

700

Alors je vais appeler maintenant un deuxième requérant, pour la ZIP, monsieur Jean-François Mathieu, accompagné de – non, vous êtes seul? Alors bienvenue monsieur Mathieu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

705

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire.

710

"En réponse à la révision des documents concernant le projet d'installation du gazoduc Bécancour par la Société en commandite Gaz Métro, le comité ZIP Les Deux Rives demande la tenue d'audience publique. Ainsi, il sera possible d'avoir plus d'informations concernant le processus de sélection du tracé du gazoduc en rapport aux autres tracés soumis initialement par la Société en commandite Gaz Métropolitain. De plus, il sera possible de faire valoir notre point de vue et de proposer un autre tracé qui comporterait moins d'impacts environnementaux et serait ainsi plus acceptable socialement.

715

720

"Le tracé actuellement choisi par la Société en commandite Gaz Métropolitain fait en sorte qu'il y aura une perte significative des milieux humides et une atteinte à l'intégrité biologique de ces milieux et aussi à deux (2) milieux insulaires et habitats aquatiques présents sur le territoire du comité ZIP Les Deux Rives. Des espèces aquatiques vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables habitent et fraient dans ces milieux et dans les habitats environnants aux milieux insulaires.

"De plus une espèce végétale susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable sera touchée directement par le passage du gazoduc sur le tracé choisi.

725

"Le comité ZIP Les Deux Rives n'est pas contre le passage du gazoduc sous-fluvial. Cependant, nous ne souhaitons pas que le développement de cette infrastructure s'effectue au détriment de notre patrimoine fluvial. Nous voulons que ce projet se réalise en occasionnant le moins d'impacts possibles sur les milieux aquatiques et humides du fleuve Saint-Laurent. Nous n'avons pas à vous mentionner que depuis la colonisation de la Vallée du Saint-Laurent, on estime que plus de quatre-vingts pour cent (80 %) des milieux humides du fleuve ont disparu, victimes d'empiétement de toutes sortes.

730

"Notre comité désire donc exprimer, par le biais d'une consultation publique, que le choix d'un tracé ne doit pas toujours se limiter à des facteurs socioéconomiques, mais doit aussi prendre très sérieusement en considération le patrimoine environnemental présent sur le territoire. Ceci afin de permettre une continuité dans la gestion intégrée du fleuve Saint-Laurent telle qu'exprimée par le gouvernement québécois lors de la publication de la Politique nationale de l'eau en 2002.

735

740

"Également, notre comité veut démontrer que l'étude sur les impacts et les mesures de mitigation et de compensation en milieux cultivés, boisés est très bien documentée. Néanmoins, elle reste imprécise et vague sur les impacts potentiels, réels et prévisibles lorsqu'il y aura empiétements sur les milieux humides, insulaires et aquatiques du fleuve Saint-Laurent. De plus, à aucun endroit de l'étude nous retrouvons des mesures de mitigation ou de compensation lorsqu'il y aura atteinte ou perte d'habitat sur les écosystèmes aquatiques du Saint-Laurent."

745

Merci beaucoup.

750

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, monsieur Mathieu.

Alors juste maintenant pour préciser le rôle de requérant, le rôle en fait, c'est d'obtenir une audience publique, une commission d'enquête. Alors donc, une fois la lecture officielle des

755

requêtes, le rôle de requérant n'existe plus puisque l'objectif, c'était de tenir une audience et nous en commençons une, et donc, vous pouvez maintenant vous adresser à la Commission à titre de citoyen comme tout le monde ou comme représentant d'organisme.

760

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

PAR LA PRÉSIDENTE:

765

Alors maintenant, je vais inviter le promoteur à présenter son équipe et à nous faire une courte présentation du projet.

770

Alors pour la Société en commandite Gaz Métro, le porte-parole, monsieur Robert Rousseau. Bienvenue, monsieur Rousseau.

775

Alors je vais vous demander de présenter votre équipe et peut-être nous faire part des documents que vous avez déposés ou la liste des documents à déposer, ce qu'on vous avait demandé jusqu'à maintenant.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

780

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, mesdames et messieurs, bonsoir. Je m'appelle Robert Rousseau, je suis chef de projet chez Gaz Métro pour le projet gazoduc Bécancour.

785

J'aimerais vous présenter les membres de notre équipe. D'abord à mon extrême droite, mon collègue, monsieur Philippe Batani, conseiller aux affaires publiques et gouvernementales chez Gaz Métro, qui se fera un plaisir de répondre à toute question relative à la Société en commandite Gaz Métro.

À ma gauche, monsieur Claude Veilleux, de la firme Urgel Deliste & associés, également connue sous l'acronyme de UDA, firme spécialisée en agriculture et en foresterie et en environnement, qui est responsable des études environnementales du projet.

790

J'aimerais aussi vous présenter, à ma droite ici, monsieur Jonathan Duguay, ingénieur chez Pluritec, Johnston, Vermette. Cette firme a été retenue pour le contrat d'ingénierie.

795

Enfin, en arrière, monsieur Claude Doré, chef de l'ingénierie chez Gaz Métro, qui couvrira le volet risques technologiques et mesures d'urgence.

Le projet gazoduc Bécancour que j'ai le plaisir de vous présenter a pour principal objectif de desservir la centrale de cogénération que la compagnie TransCanada Energy se propose de construire dans le Parc industriel de Bécancour.

800

Ce projet, comme vous le savez, a été soumis ici même au BAPE en novembre et décembre dernier. Notre projet gazoduc Bécancour a également pour objectif de desservir les clients actuels et futurs du parc industriel et de sécuriser leur approvisionnement en gaz et en bouclant le réseau existant.

805

Enfin, notre projet pourrait aussi nous permettre de répondre à des demandes éventuelles en gaz naturel sur la rive nord, dans le secteur de Champlain.

810

Le projet consiste à construire un gazoduc d'environ quinze kilomètres (15 km) qui partirait du pipeline existant de TQM sur la rive nord pour ensuite traverser le fleuve Saint-Laurent et rejoindre le Parc industriel de Bécancour. Le fleuve sera traversé en forage directionnel.

815

La conduite de notre gazoduc possède un diamètre de cinq cent huit millimètres (508 mm), qui correspond à vingt pouces (20 po), et sera en acier.

On retrouvera trois (3) postes de livraison ainsi que deux (2) vannes de sectionnement qui seront les installations visibles hors sol de ce projet.

820 Le gazoduc se trouvera à l'intérieur d'une emprise permanente de vingt-trois mètres (23 m), à laquelle s'ajoutera une aire de travail temporaire contiguë de dix mètres (10 m) pendant la période de construction.

825 Enfin, des aires de travail supplémentaires seront aussi requises lors de la traversée d'obstacles particuliers tels cours d'eau, routes, etc.

830 Voici notre projet. Comme vous pouvez le voir ici, le réseau de TQM est le long de l'autoroute 40 sur la rive nord. Le point de départ se trouve ici, près de la sortie de l'échangeur 210 de la 40. Nous allons suivre l'emprise de la municipalité de Champlain et Trois-Rivières dans la ville de Trois-Rivières, ensuite le long de la voie ferrée en direction est pour suivre la ligne de lot qui est dans le même alignement que la traversée du fleuve Saint-Laurent.

835 La traversée du fleuve se fera entre l'île Carignan et la Petite-Pointe-aux-Roches, l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Ensuite, nous arrivons dans le parc industriel, le long de la rue Pierre-Thibeault, il y a un corridor d'utilités publiques, mis à la disposition des utilités publiques dans le parc industriel, que nous allons emprunter.

840 Ici, on coupe sur le terrain de Norsk Hydro pour ensuite arriver chez notre client, TransCanada Energy, au coin des rues Raoul-Duchesne et Georges-A.-Boulet.

845 Tantôt je mentionnais trois (3) postes de livraison sur le projet, il va y en avoir un au point de raccordement, un au point d'arrivée ici chez le client, et puis un troisième ici qui va servir à boucler le parc industriel avec le réseau existant dans le parc industriel.

845 Parlant de vannes de sectionnement, les vannes de sectionnement seront installées de part et d'autre du fleuve et seront munies d'un mécanisme qui permettra d'arrêter le gaz en cas d'urgence.

Maintenant, les principales étapes de construction sont: le déboisement, la protection du sol arable, l'excavation, la soudure, la mise en place de la conduite et le remblayage, la traversée

850 des obstacles, la remise en état du terrain, tout ça sous une surveillance technique et
environnementale.

J'aimerais également dire que le réseau sera construit en respect des exigences et des
normes en matière de sécurité.

855

Maintenant si nous passons à l'échéancier du projet, comme vous le voyez sur ce
tableau, nous sommes présentement en processus réglementaire qui sera complété avec
l'obtention des permis pour novembre prochain. Nous désirons lancer des appels d'offres et
octroyer des contrats dès l'automne 2004, afin de débiter nos travaux en décembre prochain.

860

Les activités reliées à la traversée du fleuve débuteraient en janvier 2005. La
construction du tronçon terrestre sera réalisée à l'été 2005, pour une mise en gaz à l'automne
2005. Comme vous pouvez le voir sur ce tableau, la date ultime pour raccorder le client en gaz
est le 1^{er} avril 2006.

865

Maintenant, madame la Présidente, j'inviterais mon collègue, monsieur Philippe Batani, à
vous présenter notre compagnie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

870

Merci monsieur Rousseau.

PAR M. PHILIPPE BATANI:

875

Madame la Présidente, monsieur le Commissaire, je prendrais les quelques minutes qui
vont suivre pour vous présenter brièvement la Société en commandite Gaz Métro. Donc Gaz
Métro, c'est une société privée, réglementée et cotée en Bourse, avec cent cinquante mille
(150 000) clients à travers plus de deux cent soixante (260) villes au Québec. Un chiffre
d'affaires d'un virgule huit milliard de dollars (1,8 G\$) par année et des investissements de l'ordre
880 de soixante-quinze (75 M\$) à cent millions de dollars (100 M\$) en infrastructures, en construction
d'infrastructures et en entretien de son réseau.

885 Gaz Métro, c'est aussi une franchise de distribution sur l'ensemble du territoire québécois, à l'exception de l'Outaouais; une société qui répond donc à dix-sept pour cent (17 %) de la demande énergétique au Québec, à l'aide de ses mille deux cents (1200) employés distribués à son siège social et dans neuf (9) bureaux d'affaires, dont celui de Trois-Rivières et de Saint-Maurice qui comptent une trentaine d'employés et le bureau d'affaires de Saint-Maurice est responsable de l'ensemble de la surveillance du réseau de transport de Gaz Métro.

890 En terminant, Gaz Métro s'est aussi dotée d'un système de gestion environnementale qui est certifié ISO 14 001.

895 Sur la carte qui suit, vous pourrez voir que le réseau de Gaz Métro s'étend sur plus de neuf mille kilomètres (9000 km) sur le territoire québécois, principalement concentré dans la région de Montréal mais qui s'étend aussi jusqu'au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans Chaudière-Appalaches et puis à travers l'Estrie jusqu'à la frontière américaine du New Hampshire et du Vermont.

900 Ensuite, sur la carte qui suit, on voit plus précisément le réseau de Gaz Métro dans la région de Trois-Rivières-Bécancour. On voit que la région est ceinturée de conduites de transport, que le réseau est concentré dans la ville de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine, et qu'il y a quelques réseaux d'alimentation présents dans la ville ou dans la région de Bécancour.

905 C'est ce qui conclut la brève présentation de l'entreprise. Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

910

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Merci Philippe.

915 Madame la Présidente, j'inviterais maintenant monsieur Claude Veilleux, ingénieur et agronome à l'emploi de la firme UDA, à nous présenter les grandes lignes de l'étude d'impact que son entreprise a réalisée sous sa direction.

PAR LA PRÉSIDENTE:

920 Merci. À vous, monsieur Veilleux.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

925 Merci monsieur Rousseau. Bonsoir madame la Présidente, bonsoir monsieur le Commissaire.

Tout d'abord, je vais vous présenter le contenu de notre présentation. Dans un premier temps, il sera question des principales phases réalisées pour sélectionner le tracé de moindre impact; par la suite, je vous présenterai les principaux impacts associés au projet. Et finalement, la présentation du scénario privilégié et des scénarios alternatifs pour la traversée du fleuve Saint-Laurent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

935 Nous vous écoutons!

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

940 Donc la première phase est l'étude préliminaire. Durant la réalisation de l'étude préliminaire, des représentants des municipalités concernées, c'est-à-dire Bécancour, Trois-Rivières et Champlain, ont été rencontrés afin d'identifier s'il existait des obstacles majeurs à la réalisation du projet. Ces rencontres ont également été utiles pour avoir un avis préliminaire sur les tracés qui étaient proposés à ce moment. Les résultats de l'étude étaient à l'effet qu'il n'y avait pas d'obstacle majeur à la réalisation du projet.

945

950 La phase 2, l'étude d'impact sur l'environnement proprement dit. Celle-ci est faite en considérant les exigences du ministère de l'Environnement, notamment la directive détaillée du ministère, et les autorités fédérales. Dans le cadre de la préparation de l'étude d'impact, divers aspects sont considérés, dont notamment le milieu physique, l'agroforesterie, la flore et la faune, l'archéologie, l'ingénierie et la construction, l'exploitation et l'entretien du réseau, l'aspect socioéconomique, les risques technologiques et les mesures d'urgence.

955 Donc la première étape de l'étude d'impact a consisté à sélectionner la zone à étudier. La sélection de la zone à étudier se fait en considérant notamment les secteurs de raccordement potentiels sur le réseau de gazoduc TQM, le point d'arrivée, et d'une manière à circonscrire adéquatement les impacts potentiels sur le projet.

960 Donc à l'écran, on voit ici le réseau de gazoduc TQM, qui représente le point d'alimentation pour le projet de Gaz Métro, le point d'arrivée de l'usine de TransCanada Energy. Donc la limite nord a été établie en fonction du réseau de gazoduc TQM et un peu plus large même. La limite sud, quant à elle, est plus ou moins dans l'axe de l'autoroute 30 et de la route 132, de façon élargie, incluant le lac Saint-Paul. La limite est, sur la rive nord, est représentée ni plus ni moins par la route 359 et finalement, dans le secteur de la rivière Gentilly pour la limite est
965 sur la rive sud. Et finalement, du côté ouest, la limite ouest de la zone à l'étude est dans le secteur du Pont Laviolette que l'on voit ici à l'écran.

970 Donc lorsque cette zone a été établie par la suite, il y a une description, une caractérisation qui a été faite selon les différents aspects dont j'ai traité tout à l'heure. Celle-ci est faite à partir de la documentation existante, de visites ponctuelles au terrain mais également lorsqu'on a récolté de l'information auprès des différents intervenants.

975 Donc la deuxième étape est l'étude des corridors potentiels. L'étude des corridors potentiels ou la sélection des corridors potentiels est également faite en considérant les points de branchement, les infrastructures existantes, c'est-à-dire les réseaux routiers, les lignes de transport, les réseaux gaziers qui peuvent représenter des axes à privilégier pour l'implantation du réseau de Gaz Métro, les axes potentiels de traversée du fleuve, les critères de localisation qu'on utilise dans le cadre de projets semblables, les milieux naturels et humains.

980 Donc le corridor, le premier, est celui qui se situe à l'ouest, qui englobe ni plus ni moins le réseau existant appartenant à Gazoduc TQM jusqu'à la rive nord du fleuve et celui de Gaz Métro qui se trouve plus ou moins dans l'axe de l'autoroute 30 et de la route 132. Ça, c'est le corridor ouest.

985 On a également étudié un corridor qu'on appelle est, qui se situe en bordure de l'autoroute 40 pour rejoindre, sur la rive sud, le parc industriel incluant évidemment la station ou l'usine de TransCanada Energy.

990 Le corridor est a été retenu notamment parce que le corridor ouest représente une longueur qui est pratiquement le double, dans son ensemble, que le corridor est. Les habitats sensibles sont plus fréquents, lorsqu'on parle d'aires protégées, les aires de récréation, normalement dans le secteur du lac Saint-Paul, on parle aussi également du Parc Laviolette dans le secteur de Trois-Rivières; dans le secteur de la rivière Godefroy qu'il aurait fallu traverser et qu'on ne retrouve pas sur le tronçon est; le franchissement de la rivière Bécancour également, sont des exemples pour lesquels le corridor est a été retenu.

995 La troisième étape consiste à réaliser l'étude de variantes à l'intérieur du corridor retenu. Donc à cette étape, on élabore des variantes, différentes variantes pour aller rejoindre toujours l'usine de TransCanada Energy, et à cette étape, les visites au terrain sont significativement augmentées pour valider l'information qu'on connaît mais aussi pour obtenir des détails supplémentaires sur ces variantes. Donc il y a environ quatre (4) à cinq (5) variantes, avec différents tracés du fleuve, qui ont été regardées.

1000 La quatrième étape, quant à elle, est l'étude du tracé détaillée. Donc à ce moment, on passe vraiment un inventaire détaillé du tracé, on identifie les impacts du tracé retenu, on élabore des mesures de mitigation et finalement, on évalue les impacts résiduels.

1005
1010 Donc dans le cadre de l'étude de variantes, le tracé de moindre impact est celui qui part au point numéro 2, qui longe la limite municipale et qui traverse le fleuve au niveau de l'île Carignan et la Petite-Pointe-aux-Roches, pour rejoindre la station de TransCanada en passant par la propriété de Norsk Hydro.

1015 Comme second point de ma présentation, je vais vous présenter brièvement les principaux impacts du projet. Donc on parle d'un déboisement sur une longueur d'environ sept kilomètres (7 km), la transplantation d'une petite colonie de fougères de Woodwardie de Virginie, une perte temporaire d'habitats en milieu aquatique et l'arrêt temporaire des cultures également sur une propriété.

1020 Maintenant comme troisième point, il sera question des scénarios de traversée du fleuve Saint-Laurent. Le premier scénario est le forage directionnel. La méthode de traversée privilégiée est le forage directionnel. Pourquoi, parce que le forage directionnel est une technique connue et éprouvée, parce qu'il n'y a aucun impact important sur l'environnement et que l'impact environnemental temporaire se limite à la traversée en tranchée ouverte de deux (2) sections dans le fleuve, soit une sur la rive sud d'environ trente mètres (30 m), une deuxième sur la rive nord, entre l'île Carignan et la rive, d'environ cent cinquante mètres (150 m).

1025 Maintenant, je vais vous expliquer brièvement la technique du forage directionnel par les trois (3) étapes qu'on peut voir ici à l'écran. Les équipements sont installés sur une rive, la foreuse, et effectuent un premier passage sous le fleuve pour aller rejoindre la rive suivante. À ce moment, le diamètre de la cavité peut être d'environ vingt centimètres (20 cm) ou environ huit pouces (8 po).

1030 Par la suite, les mêmes équipements vont faire ce qu'on appelle un alésage. L'alésage, c'est l'agrandissement de la cavité qui va avoir été faite à l'étape précédente, jusqu'à ce qu'on puisse introduire finalement le pipeline qui est déjà préassemblé sur la rive. Donc à ce moment-là, on tire le gazoduc dans la cavité sans toucher au fleuve à ce moment-ci.

1035 Donc cette technique a déjà été réalisée par exemple juste en aval du pont de Trois-Rivières, au début des années quatre-vingt, et plus récemment, à la fin des années quatre-vingt-dix, le fleuve a été traversé à trois (3) reprises dans la région de Montréal, et pour ce même projet, il y a la rivière des Prairies, la rivière Richelieu également qui ont été traversées avec cette technologie.

1040 Maintenant, ce que je viens de vous expliquer...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1045 Excusez-moi, monsieur Veilleux. Juste pour la diapositive précédente, la rive nord, la rive sud...

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1050 À ce moment-ci, ça c'est schématique, mais justement, sur l'acétate suivant, je vais vous montrer, c'est qu'effectivement, la foreuse sera installée sur l'île Carignan, pour procéder à un premier passage pour aller rejoindre l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches. Donc la technologie que je viens de vous expliquer précédemment, elle s'appliquerait entre les deux îles, finalement.

1055 Et les tranchées ouvertes seraient effectuées ici, entre la rive nord et l'île Carignan, et un petit bout, sur l'île de la Pointe-aux-Roches effectivement aussi, et un petit bout d'environ trente mètres (30 m) où l'eau peut circuler.

1060 Donc je vous rappelle que le scénario numéro 1 est celui privilégié, mais que l'étude d'impact sur l'environnement présente deux (2) scénarios alternatifs. Le premier, le scénario 2, consisterait à réaliser un forage directionnel réduit, compte tenu des difficultés qui pourraient être rencontrées lors de l'exécution du scénario numéro 1. Le point de départ serait toujours sur l'île Carignan, avec un point de sortie de forage qui pourrait se situer au sud de la voie maritime vers l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, dépendamment des difficultés qui pourraient être rencontrées. Donc ça, ce serait le scénario numéro 2.

1070 Enfin, le troisième et dernier scénario consisterait à réaliser une tranchée ouverte d'une rive à l'autre. La méthode par tranchée ouverte consisterait à ouvrir une tranchée dans le lit du fleuve, à y déposer la conduite à une profondeur suffisante pour assurer sa protection, et finalement la remblayer tout en maintenant la circulation de la voie maritime.

1075 En terminant, il est important de rappeler que le scénario 1 est celui retenu, étant donné qu'il s'agit d'une technique connue et éprouvée et ayant les impacts sur l'environnement les plus faibles.

C'est ce qui complète ma présentation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080 Merci.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1085 Merci monsieur Veilleux.

Madame la Présidente, j'aimerais maintenant vous présenter les principales retombées économiques de ce projet dont le coût total est estimé à cinquante millions de dollars (50 M\$).

1090 Nous estimons à cent (100) les emplois directs et indirects qui seront créés durant la phase construction de ce projet. Comme l'indiquait notre échéancier, cette phase s'étendra principalement de décembre 2004 à novembre 2005, et une période de remise en état des terrains, si requis, au printemps 2006.

1095 Je souligne aussi que Gaz Métro possède une politique visant à maximiser, dans la mesure du possible, les retombées régionales. Notre mode de compensation pour l'obtention des droits de passage est considéré comme étant très généreux. D'ailleurs, toutes les ententes ont déjà été conclues de gré à gré avec les propriétaires concernés par le passage de notre gazoduc.

1100 Finalement, les trois (3) municipalités traversées par notre gazoduc, soit Trois-Rivières, Bécancour et Champlain, bénéficieront aussi de retombées en percevant des taxes municipales et scolaires.

1105 En conclusion, madame la Présidente, nous croyons fermement que le projet gazoduc Bécancour est un projet structurant pour l'ensemble des entreprises actuelles et futures du Parc industriel de Bécancour ainsi que pour les gens de la région. Un projet aux retombées économiques importantes, un projet dont nous maîtrisons tous les éléments techniques de construction, un projet qui serait réalisé en minimisant les impacts environnementaux.

Merci de votre attention.

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, monsieur Rousseau, merci aussi à vos collègues.

1115

Peut-être vous assurer de déposer les documents de votre présentation.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Je pourrais repasser la parole à monsieur Batani, là, en ce qui concerne les documents qu'on entend déposer.

1120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, tout à fait.

1125

PAR M. PHILIPPE BATANI:

Oui, pour répondre à la demande de la Commission, madame la Présidente, nous déposerons deux (2) cartes, deux (2) agrandissements des cartes 6.1 et 6.2, et puis les cartes courantométriques de la zone à l'étude.

1130

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait, merci. Ainsi que, comme je disais tout à l'heure, pour la présentation, mais il y a certains des documents qui ont déjà été déposés, mais je vois qu'il y a quand même des documents complémentaires qui ont été ajoutés, avec les cartes, s'il vous plaît.

1135

Pour ce qui est des documents que vous avez déposés jusqu'à maintenant, je pense que les documents que nous vous avons demandé de déposer, je crois que ça a été fait pour la plupart?

1140

PAR M. PHILIPPE BATANI:

En effet, oui.

1145

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors je vous remercie.

1150

Donc, je déclare donc le registre ouvert, vous pourrez aller vous inscrire pour le questionnement, nous allons faire une petite pause d'une quinzaine de minutes pour vous le permettre, et de bouger un petit peu, se dégourdir.

1155

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1160

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
JEAN-FRANÇOIS MATHIEU**

PAR LA PRÉSIDENTE:

1165

Alors nous allons recommencer. D'abord peut-être m'excuser! Tout à l'heure, j'avais sur ma liste un mauvais nom, parce que je ne le voyais pas, c'est pas monsieur Moisan, mais monsieur Jean Métivier qui est au son pour le ministère des Relations avec les citoyens.

1170

Juste vous aviser aussi que concernant la requête d'un citoyen, la requête a été retirée.

Alors nous allons commencer la période de questionnement pour un premier participant, monsieur Jean-François Mathieu s'il vous plaît.

1175

Alors bonjour monsieur Mathieu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

1180

Bonsoir madame la Présidente, monsieur le Commissaire. Comme première question en fin de compte, c'est une question d'ordre général. L'étude d'impact mentionne que l'installation du gazoduc est tributaire de l'usine de cogénération de Bécancour par TransCanada Energy, et fait aussi allusion qu'il permettra également de former une boucle dans le système de distribution de gaz. C'est un avantage important pour le promoteur.

1185

Donc ma question, c'est: advenant le cas où l'usine de cogénération n'est pas construite, est-ce que l'installation du gazoduc aura lieu tout de même?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1190

Merci monsieur Mathieu. Je vais rajouter à votre question, peut-être demander au promoteur, si vous pouviez peut-être prendre deux-trois (2-3) minutes pour nous expliquer un peu, au niveau de la justification du projet.

1195

Dans votre étude d'impact, vous faites référence à trois (3) aspects, le premier étant pour alimenter une éventuelle usine de cogénération, ensuite le deuxième étant pour alimenter, augmenter l'approvisionnement pour le Parc industriel de Bécancour pour les projets futurs et le troisième, plus pour une notion de bouclage du réseau de la région de Trois-Rivières.

1200

Alors si vous pouviez un petit peu nous expliquer dans quelle mesure le projet est lié à la réalisation de ces trois (3) aspects-là de la justification?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1205 Madame la Présidente, dans un premier temps, j'aimerais mentionner que, pour répondre à la question, si jamais le projet de TransCanada Energy ne va pas de l'avant, nous ne procéderons pas à la construction du gazoduc à court terme, à ce moment-ci.

1210 Il est bien entendu que si on construit un gazoduc pour se rendre au Parc industriel de Bécancour, on en profite en même temps pour emmener du gaz additionnel dans le parc industriel. Donc le diamètre de la conduite sélectionnée permettrait d'emmener du gaz additionnel, on parle d'une capacité d'environ cinquante mille mètres cubes (50 000 m³) de gaz additionnel dans le parc industriel.

1215 Le troisième point, bien entendu, c'est de sécuriser la boucle, étant donné qu'on arrive par une autre source, un autre emplacement à l'autre extrémité du parc, nous en profitons pour boucler le réseau. Donc si jamais il arrivait quelque chose sur le réseau existant, ça nous permettrait d'alimenter tout de même l'ensemble des usines par le nouveau réseau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1220 Donc on comprend de votre réponse que les deux (2) autres aspects de la justification ne requerraient pas la construction du gazoduc telle que présentée à court terme, à moyen terme ou à jamais?

1225 C'est-à-dire que par exemple, la notion de bouclage, elle est liée spécifiquement à la région de Trois-Rivières ou à l'ensemble du réseau?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1230 La raison du bouclage, comme je disais tantôt, étant donné que nous allons construire un nouveau réseau, nous en profitons pour boucler.

Ce n'est pas des pratiques courantes chez Gaz Métro de boucler l'ensemble de nos réseaux, mais lorsque c'est possible de le faire, nous en profitons pour le faire.

1235 Maintenant, bien entendu ces deux (2) dernières raisons là sont importantes, étant donné qu'on va être déjà dans le parc avec un nouveau réseau, mais la raison principale à court terme, c'est l'usine de cogénération.

1240 S'il y avait un autre client qui s'installerait à court terme, ça nécessiterait la construction du gazoduc, à ce moment-là, nous réactiverions le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Monsieur Mathieu.

1245

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

On aimerait aussi savoir, madame la Présidente, surtout se faire expliquer comment le fait de mettre – en fin de compte, on parle de faire des remblais ou soit construire des jetées dans le fleuve Saint-Laurent – comment le fait de mettre plusieurs tonnes de matériaux sur un substrat meuble dans le fleuve Saint-Laurent et de les enlever par la suite n'aura qu'un impact résiduel de mineur à nul et de courte durée, selon l'étude d'impact?

1250

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous parlez à la fois pour la jetée sur la rive sud et pour...

1255

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Autant sur la rive sud que sur la rive nord.

1260

PAR LA PRÉSIDENTE:

... sur le chemin d'accès construit entre la rive nord et l'île de Carignan?

1265

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Exactement, au niveau de la rive nord, c'est entre le chemin d'accès et l'île Carignan. Au niveau de la rive sud, c'est pour se rendre jusqu'à l'île de la Pointe-aux-Roches et peut-être même éventuellement avancer plus loin.

1270

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Rousseau, s'il y avait peut-être moyen d'abord de nous expliquer, même si vous avez un support visuel, comment vont se faire à la fois le chemin d'accès et la jetée, donc qui impliquent du remblaiement.

1275

Et à la question de monsieur Mathieu, l'évaluation des impacts qui a été faite.

1280

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Pour répondre à la question, si je comprends bien, il y a deux (2) volets. Le premier, c'est l'aspect technique, comment nous allons réaliser ces chemins d'accès et la deuxième partie, c'est les impacts que cela va occasionner sur l'environnement.

1285 Je demanderais, dans un premier temps, à monsieur Jonathan Duguay d'expliquer comment nous allons construire ces jetées-là de part et d'autre des rives.

Dans un deuxième temps, monsieur Veilleux va expliquer les impacts environnementaux rattachés à cette construction-là.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça vous convient, monsieur Mathieu?

1295

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Oui.

1300

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Alors madame la Présidente, pour répondre à la question de la construction des jetées! Il est important de mentionner que les jetées vont se construire à l'hiver, donc on va profiter du support de glace qui est là.

1305

On va étendre une membrane géotextile sur la glace puis on va remblayer avec des matériaux granulaires pour construire les chemins d'accès.

Donc c'est des matériaux d'emprunt standard comme pour une route, là, matériaux granulaires, de la pierre. Puis un coup que les travaux sont terminés, on retire, on démantèle les chemins d'accès.

1310

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est combien de temps, la durée de ces travaux-là?

1315

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Les chemins d'accès vont rester en place pour la durée des travaux au complet, donc on parle entre janvier jusqu'à octobre-novembre.

1320

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et vous les faites, à ce moment-là vous dites que vous commencez en janvier, puis les types de matériaux qui vont être utilisés, qu'est-ce que c'est?

1325

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

C'est de la pierre, de la pierre concassée ou du gravier concassé, mais on préconise la pierre concassée.

1330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et donc c'est à la fois les jetées et le chemin d'accès vont rester, ça veut dire à peu près combien de temps, un an, huit (8) mois?

1335

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Huit (8) mois à peu près, oui. Entre janvier jusqu'à la fin des travaux qui est prévue pour octobre à peu près, le démantèlement en octobre.

1340

PAR LA PRÉSIDENTE:

Quelles sont les méthodes que vous avez prévues pour remettre dans l'état actuel les milieux qui vont être ainsi impactés, qu'est-ce qui est prévu?

1345

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va continuer la réponse.

1350

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Madame la Présidente, pour parler du scénario privilégié qui est le scénario de forage directionnel, effectivement il faut construire des chemins d'accès pour atteindre les points visés d'entrée du forage et de sortie du forage. Les mesures qu'on prend, un, si on tient compte de la période de construction lors des travaux, évidemment lorsqu'on fait ça en janvier-février, on est en dehors des périodes sensibles de la faune aquatique, donc à ce moment-ci les impacts sont mineurs ou pratiquement nuls.

1355

Par la suite, comme monsieur Duguay l'a mentionné, c'est que sur la rive nord, on va étendre le géotextile sur la glace, par la suite on va mettre les remblais. Et suite à cela, bien, le chemin d'accès va rester durant toute la période des travaux.

1360

Mais lorsqu'on va faire la tranchée, on va être aussi en dehors de la période sensible pour la faune ichtyenne et également, lorsqu'on va débiter l'excavation, on va préserver la couche de surface. On va être capable d'entreposer séparément.

1365

Et par la suite, on va la remettre à sa position prévue initialement. Donc ça, c'est pour la rive nord.

1370 Pour la rive sud, c'est essentiellement la même chose. Et ce qu'il faut bien voir également, c'est que c'est des secteurs, lors des périodes sensibles, qui sont pratiquement exondés, c'est-à-dire qu'il y a pas d'eau. Donc c'est facile à ce moment-là d'appliquer des mesures de mitigation plus facilement, étant donné qu'il n'y aura pas d'eau, donc pas présence d'alevins, pas présence de poissons non plus.

1375 Donc on préserve la partie supérieure de la zone qui va être excavée pour la remettre par la suite à sa place.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1380 Puis au moment de la fonte des glaces, qu'est-ce que ça a comme effet, avec le géotextile en place?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1385 Madame la Présidente, le géotextile est déposé sur la glace, donc quand il y a une fonte, le géotextile va au fond tout simplement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1390 Ça baisse pas, ça?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Pardon?

1395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va rester au même niveau, ça baisse?

1400 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Non, ça baisse, effectivement vous avez raison.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1405

Et vous avez à refaire des travaux après pour réajuster?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1410 C'est ça. Il y a du remblayage qui se fait pour s'ajuster au niveau de l'eau, pour être au-dessus du niveau de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

Quelle sorte de pierre concassée, c'est quelle grosseur exactement?

1415

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Le remblai, les chemins d'accès sont prévus à une hauteur de sept mètres (7 m), pour être au-dessus du niveau des plus hautes eaux.

1420

La partie supérieure des chemins va être construite avec un MG56, c'est vraiment de la pierre, du zéro deux et demi (02 ½), appelé du zéro deux et demi (02 ½), donc de la grosse pierre pour supporter des camions, là.

1425

En dessous de ça, c'est de la pierre tout venant, donc directement du concassage, d'une carrière, puis c'est le remblayage avec ces matériaux-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Monsieur Mathieu.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

1435

Ma question, si je peux la reposer encore, je comprends le principe qu'on va étendre une toile géotextile sur la glace, je comprends le principe qu'on va mettre plusieurs tonnes de pierre sur la toile géotextile, veux veux pas, il va y avoir une attaque directe au sous-sol.

1440

Donc une fois qu'on enlève toute cette pierre-là, comment peut-on avoir un impact résiduel de mineur à nul et de courte durée, parce qu'éventuellement, il va y avoir compaction des sols, etc., etc., sur une largeur que je ne connais pas présentement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445

C'est neuf mètres (9 m), je crois, pour ce qui est du chemin d'accès, de largeur?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Oui, à la surface, c'est neuf mètres (9 m).

1450

PAR LA PRÉSIDENTE:

Puis pour la jetée, c'est?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1455

C'est neuf mètres (9 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1460

Alors si vous voulez répondre à la question de monsieur Mathieu!

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1465

Je demanderais à monsieur Veilleux de répondre à cette question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1470

Donc pour ce qui est du chemin d'accès, on prétend que la meilleure façon d'essayer de préserver le milieu comme il est là, c'est de ne pas y toucher en ce qui concerne le chemin d'accès.

1475

Donc étant donné que ça va se faire en dehors des périodes sensibles, que la remise en état va être aussi faite en dehors des périodes sensibles, oui il peut y avoir des matériaux qui vont tendre à descendre vers le lit du fleuve, mais la façon en essayant de les enlever du mieux possible, et le niveau de la toile géotextile va nous indiquer évidemment qu'on est rendu au niveau, il peut y avoir compaction, il y a des mesures de mitigation qui sont prévues dans le document qu'on a déposé vers la fin février, qui prévoient de la décompaction du lit du fleuve.

1480

On va tenter de le faire, c'est peut-être une méthode qui sera pas nécessairement efficace à cent pour cent (100 %), mais on prétend qu'avec ces mesures-là, l'impact va être quand même mineur, compte tenu de la dimension ou les surfaces qui vont être considérées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485

Est-ce que pour ce qui est de la rive sud, parce que, je sais pas, pour moi c'était pas très clair, est-ce que oui ou non, il y a une frayère dans la zone de la jetée autour de l'île de la Pointe-aux-Roches?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

1490

1495

Les inventaires qui ont été faits à l'automne 2003 nous ont démontré qu'il y avait pas de frayère. On parlait d'une frayère potentielle de Grand Corégone à ce moment-ci, mais tous les inventaires qui ont été faits nous ont conduit à la non-existence de cette frayère potentielle qui avait été, je dirais, potentiellement soulevée par les biologistes, lorsqu'ils ont trouvé des alevins au printemps 2003, des alevins de Grand Corégone.

Donc on a poussé l'expertise davantage à l'automne 2003 sur cet aspect, et lorsque les travaux ont été complétés, il a pas été possible de déterminer la présence de frayère de Grand Corégone. Donc elle n'existe pas.

1500

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aurais peut-être une question pour la FAPAQ et pour Pêches et Océans, peut-être d'abord pour Pêches et Océans, monsieur Vermette!

1505

J'aimerais vous entendre là-dessus, sur toute la question de la gestion des déblais et pour la question de la jetée et du chemin d'accès sur la rive nord, et quelle est la position du ministère en regard des travaux prévus et des mesures de mitigation qui ont été prévues?

1510

PAR M. RICHARD VERMETTE:

Bon bien pour l'instant, on est encore en phase d'étude des structures finalement qui ont été proposées. C'est bien sûr que notre politique dit qu'on doit tendre à aucune perte nette de la capacité de production de l'habitat du poisson.

1515

Donc c'est sûr que nous autres, on va viser à diminuer les pertes par empiètement, que ce soit une détérioration, une destruction ou une perturbation de l'habitat du poisson, puis il faut distinguer les trois par la durée et par la permanence, en fait la permanence des impacts.

1520

Si ça répond à la question!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais est-ce que vous considérez que les deux (2) endroits en question sont des milieux sensibles, particulièrement fragiles?

1525

Est-ce que vous considérez que les travaux qui sont envisagés peuvent mettre en péril complètement l'habitat ou qu'il y a des bonnes chances, étant donné qu'il y a effectivement un période où il y a de l'enneigement complètement et après ça, c'est asséché, est-ce que pour vous, le risque semble être important pour l'habitat?

1530

PAR M. RICHARD VERMETTE:

C'est encore très difficile de se prononcer à ce point de vue là, en fait on a reçu les dernières informations juste la semaine passée, donc...

1535

PAR LA PRÉSIDENTE:

1540 Vous faites référence au document DA1 qui a été déposé sur les scénarios qui ont été confirmés suite aux études géotechniques?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

1545 Oui. En fait, au mois de, je crois que c'est octobre-novembre qu'on a déposé une série de questions, les ministères fédéraux ont déposé une série de questions au promoteur dans le cadre du processus fédéral d'évaluation environnementale, et puis on a tout simplement reçu les questions ou les réponses aux questions la semaine passée.

1550 En on est en phase d'analyse de ces réponses-là. Les réponses pourraient mener à d'autres questions. Comme c'est là, bien sûr on regarde les impacts des chemins d'accès; toutefois, il faut rappeler que le nouveau scénario de forage est un nouveau scénario en fait. C'est la première fois qu'on le voit depuis le début du dépôt de la première étude. Donc ça prend un certain temps avant qu'on puisse déterminer l'importance des impacts à ce niveau-là.

1555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1560 Mais on comprend de toute façon, en regard de votre responsabilité concernant la préservation des habitats ou le remplacement ou d'éviter les habitats autant que possible, sensibles, on comprend que la méthode qui sera employée de toute façon devra répondre aux critères de la réglementation?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

1565 C'est ça, oui. En fait, le processus qu'on emploie normalement, toujours en fait, quand on analyse un projet, c'est d'abord, on demande au promoteur d'envisager toutes les solutions de rechange visant à éviter d'abord les pertes d'habitat du poisson. Par la suite, s'il est inévitable, de les diminuer. Et en dernier recours, de compenser ces pertes-là pour atteindre le bilan d'aucune perte nette.

1570 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Pour la FAPAQ, monsieur Ouellet, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter sur ces aspects?

1575 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

Deux (2) choses. Par rapport, pour compléter la réponse à votre question sur la frayère, vous avez dit, il y a une frayère dans ce coin-là. Effectivement, les données ont démontré qu'il y

1580 avait pas de frayère à Corégone, mais c'est quand même une frayère pour d'autres espèces qui se reproduisent au printemps, là.

1585 Mais l'étude dont on il a été fait mention, c'était par rapport vraiment à une espèce, à savoir est-ce que les alevins de corégones qui avaient été capturés provenaient d'une frayère à proximité de l'île, il a été déterminé que c'était pas le cas. Mais il reste quand même que c'est une frayère, là.

Le milieu présent là constitue une frayère à poissons au printemps.

1590 La deuxième chose, c'est qu'on parle de jetées. En fait, il y a deux (2) types de jetées, il y a des jetées en eau peu profonde qui relient la terre ferme aux deux (2) îles, mais il y a aussi une jetée qui va s'étendre vers le milieu du cours d'eau, vers la voie maritime, sur six cent cinquante mètres (650 m), donc il y a une partie de cette jetée-là qui va être en eau passablement profonde, parce que ça va chercher une partie profonde de chenal du fleuve Saint-Laurent.

1595 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste pour préciser, le scénario que vous avez déposé, scénario 1, quelle est la longueur, ce que vous avez prévu pour la jetée du côté sud?

1600 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Le scénario 1, les seules jetées qui seront construites, ça va être celles qu'il va y avoir entre les îles et les rives. La jetée que monsieur Ouellet parle, c'est dans le scénario 2.

1605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1610 OK. Donc je comprends quand même, vous faites référence dans le cadre de votre étude d'impact, votre demande d'autorisation pour le certificat d'autorisation du ministère, elle se fait pour les quatre (4) scénarios, trois (3) scénarios et un B, pour les quatre (4) scénarios possibles, c'est bien ça?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Exactement, madame la Présidente.

1615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Martel, ça se fait, demander pour plusieurs scénarios éventuels ou les scénarios doivent être déterminés avant le certificat d'autorisation?

1620

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Bien sûr que ça se fait. Sinon, on aurait avisé le promoteur que c'était pas possible de procéder de la sorte.

1625

Bon, c'est ça. Alors étant donné que ce genre de travaux comporte une part d'incontrôlables sur le plan technique pour le promoteur, et qui sont absolument pas prévisibles avant d'être sur le milieu en train de faire le forage, on n'a pas le choix, dans ces cas-là, d'étudier plusieurs scénarios dont le pire cas que le promoteur a présenté, le scénario de tranchée ouverte à la largeur de la voie maritime.

1630

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Alors monsieur Ouellet, je m'excuse, je vous ai interrompu!

1635

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Pas vraiment, mais mon point par rapport aux jetées, c'est que dans le fond, la restauration, les impacts liés à cette jetée-là sont plus importants. La construction de cette jetée-là peut pas se faire en période où le terrain est exondé. C'est vraisemblablement, ce serait vraisemblablement le cas pour les jetées qui relient les îles à la terre ferme, les deux (2) îles à la terre ferme, mais dans le cas de cette jetée-là, elle peut pas être faite, à mon avis, selon ce que j'en sais, elle peut pas être faite au moment où tout ce terrain-là va être exondé, donc il y a des impacts reliés à la présence de la faune aquatique dont il faut tenir compte.

1640

1645

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc monsieur Rousseau, dans le cadre du scénario 2, si on comprend que la jetée, autrement dit, irait plus loin que la Pointe-aux-Roches, c'était prévu dans votre calendrier à quel moment pour la construction de cette partie-là, pour le scénario 2?

1650

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Ce sera dans le calendrier déposé dans le document du 27 février déposé au ministère des Pêches et Océans et à celui de l'Environnement. Normalement, ça va être – juste une seconde!

1655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y, prenez le temps de regarder. Je m'excuse, monsieur Mathieu, ça va?

1660

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1665 Madame la Présidente, j'ai vérifié à l'échéancier déposé dans le document, on parle d'une jetée qui serait construite, si nous passons au scénario 2, c'est réellement si, au mois d'avril environ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1670 Puis la période de frai, c'est quoi, fin avril-début mai, monsieur Ouellet?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1675 Après la crue printanière, au moment où l'eau commence à réchauffer. Donc à partir mettons de la deuxième, en général, mettons de la deuxième semaine d'avril, en général, ça commence à démarrer, parce qu'il y a des espèces qui se reproduisent, particulièrement le Grand Brochet, alors que l'eau est très froide. Donc ils ont cette capacité-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Qu'est-ce qui arrive si, disons que la jetée est construite avant la période de frai, qu'est-ce qui arrive à la fraie, elle se déplace, elle se fait ailleurs pour les espèces, quel est l'impact?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1685 En réalité, tant qu'à faire, on est mieux d'installer les structures avant que la fraie se fasse, parce que si on le fait pendant, évidemment la frayère va disparaître, elle va disparaître de façon temporaire pour cette année-là.

1690 Donc en principe, tant qu'à installer quelque chose, ce serait mieux que ce soit fait avant que les activités de frai commencent, parce qu'à ce moment-là, le poisson...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Il va aller frayer ailleurs!

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1700 ... va aller frayer ailleurs, va se tasser un peu plus ou je sais pas trop. Mais à tout le moins, il y aura pas d'œufs d'écrasés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1705 Et est-ce que c'est un milieu, il y a un milieu d'accueil possible pour ces espèces-là pour de la fraie?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1710 Ah, très certainement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1715 Est-ce qu'il y a eu un inventaire, monsieur Rousseau, des autres espèces que celles qui étaient citées dans l'étude, pour les espèces qui frayaient dans ce secteur-là?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

1720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ce que je vois, monsieur Veilleux, sur l'écran, on pourrait les mettre là-bas!

1725 C'est sûr, entre autres, on voit bien pour les habitats aquatiques dans la zone du tracé et tout ça.

Alors ce que je voulais savoir, c'est quelles étaient les autres espèces qui sont citées par les représentants des deux (2) ministères qui fraient dans cette région-là, dans ce secteur-là?

1730 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Donc lors des inventaires, les espèces sont indiquées en bas de tableau. On parle toujours de l'addenda complémentaire numéro 1.

1735 Donc il y a eu des espèces telles que la Perchaude, le Grand Corégone, le Doré jaune, le Meunier noir, le Chevalier, le Meunier émeraude aussi qui ont été capturés lors des inventaires, les principaux.

1740 Donc on les a listés dans le bas du tableau du document complémentaire numéro 1.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745 Pour monsieur Ouellet, est-ce que ce sont des espèces, ou monsieur Vermette, est-ce que c'est des espèces qui peuvent être sur la liste des espèces menacées ou en voie de l'être, d'être désignées?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

1750 Pas vraiment, mais c'est des espèces qui sont exploitées commercialement et sportivement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755 OK, parfait. Merci. Monsieur Mathieu, ça répond à vos deux (2) questions?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

Je sais pas si je pourrais poser, demander un complément de question.

1760 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Une sous-question?

1765 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

Une sous-question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1770 Allez-y.

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

1775 C'est qu'on parle d'avoir une largeur de neuf mètres (9 m) pour le chemin d'accès, est-ce que c'est neuf mètres (9 m) de largeur à la surface ou au fond? Et si c'est à la surface, on estime à combien de large pour le fond?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1780 Alors madame la Présidente, effectivement, le neuf mètres (9 m) est à la surface. L'ingénierie détaillée va préciser cette largeur-là. Il se peut très fort, probablement, que ce soit optimisé.

1785 À l'heure actuelle, on prévoit neuf mètres (9 m) à la surface; à la base, ça donnerait environ entre vingt-cinq (25 m) et trente mètres (30 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1790 Ça veut dire que ça se multiplie presque par trois (3) fois?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1795 C'est ça. C'est des pentes de deux (2) dans un (1). Actuellement, encore là, ça peut être optimisé, peut-être que des pentes un et demi (1 ½) dans un (1) pourraient être sécuritaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1800 Mais ça dépend de quoi, la largeur, ça dépend, quelle raison, c'est quoi, est-ce que c'est le courant, est-ce que c'est la profondeur?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1805 C'est vraiment au niveau de l'accessibilité de la machinerie. Donc on prévoit deux (2) chemins, deux (2) voies de trois mètres et demi (3 ½ m), donc ça fait sept mètres (7 m), plus des accotements d'un mètre (1 m) de chaque bord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1810 Oui, pour en surface, mais pour ce qui est de la dimension, vous dites que pour le moment, on peut pas le savoir, vous allez le voir au moment où vous allez être plus avancés dans l'ingénierie.

1815 Qu'est-ce qui détermine l'angle ou la pente qui permettra d'avoir quinze mètres (15 m), dix-neuf mètres (19 m), vingt mètres (20 m), trente mètres (30 m)?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

1820 C'est vraiment au niveau de la stabilité. Donc on va regarder avec la hauteur qu'on a du chemin, si des pentes de deux (2) en un (1), on va essayer peut-être de les mettre un peu plus fortes si on est capable.

1825 Donc si on utilise de la pierre en bordure des chemins, on va être capable d'y aller avec des pentes un peu plus fortes, donc diminuer la surface à la base. C'est l'ingénierie qui va vraiment préciser ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Merci monsieur Mathieu.

1830

BÉATRICE CARO

PAR LA PRÉSIDENTE:

1835

Alors je vais inviter une prochaine participante, madame Béatrice Caro.

En attendant qu'elle s'installe, j'aurais une petite question supplémentaire. En regard de ce que vous avez prévu, en fait ma question serait: est-ce que c'est évitable les jetées ou les chemins d'accès?

1840

Pourquoi vous pouvez pas commencer le forage directionnel directement sur les rives?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1845

Comme nous l'avons mentionné dans la présentation, la longueur du forage, c'est pour ça que nous avons sélectionné cet emplacement-là pour traverser le fleuve, à cause de la présence des îles, pour diminuer et arriver dans une longueur de forage qui a déjà été réalisée.

1850

Donc ce que nous mentionnons, c'est une méthode qui a été éprouvée à cette longueur-là, ça a été réalisé, mais si on dépasse cette longueur-là, ça commence à être plus compliqué.

Donc c'est pour ça, pour avoir accès aux îles, pour réduire la longueur totale du forage, il fallait construire des jetées pour se rendre sur les îles.

1855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc la largeur, pour le scénario 1, elle est actuellement, selon le document DA1 que vous avez déposé, pour le maximum de forage directionnel?

1860

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

On parle d'une longueur maximale de deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m).

1865

PAR LA PRÉSIDENTE:

Deux mille trois cent cinquante mètres (2350 m)?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1870

Deux mille deux cent cinquante mètres (2250 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1875

Ça veut dire deux kilomètres (2 km)...

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1880

Deux point deux (2,2 km).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885

Deux point vingt-cinq (2,25 km). Et à date, ce que vous nous dites, c'est que les travaux qui ont été faits en forage directionnel sous-fluvial comme ça, ça a été le maximum qui a été utilisé comme longueur?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1890

C'est pas mal dans les plus longs forages qui ont été réalisés à date.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895

Et pour aller plus long que ça, est-ce que ça implique soit de l'incertitude ou un changement de technique ou un changement de procédé?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1900

C'est pas un changement de technique, c'est le même équipement, sauf que plus on allonge la longueur du forage, plus on augmente, on réduit le pourcentage de réussite du forage.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905

Et actuellement, le tracé 3, avec le scénario 1, c'est le maximum de forage directionnel, en termes de longueur, par rapport aux autres tracés proposés?

C'est-à-dire que c'est celui qui a le plus long – vous avez proposé d'autres tracés, les autres tracés, c'était quoi la longueur du forage directionnel?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1910

Dans tous les autres tracés, pour traverser le fleuve, la longueur du forage, en réduisant les impacts sur le fleuve, était plus longue que celle-là. Donc il aurait fallu construire des jetées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1915

Et de le faire en deux (2) bouts, c'est ce que vous aviez proposé?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1920

Bien ça, c'est la première méthode qui a été déposée dans l'étude de septembre 2003. C'était au même endroit, sauf qu'on avait réduit encore davantage la longueur du forage.

1925

Maintenant, avec les études qu'on a faites, les relevés géotechniques, les différentes discussions qu'on a eues avec les foreurs à travers l'Amérique nous ont permis, nous ont convaincus qu'un forage de deux point vingt-cinq kilomètres (2,25 km) était quelque chose avec des chances de réussite très très élevées. Donc tout laisse croire que c'était le scénario privilégié.

1930

Maintenant, les autres tracés, pour aller à une longueur, à cette longueur-là, ça nous demandait de construire des jetées sur le fleuve pour se rendre à cette longueur-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1935

Merci. Madame Caro, bienvenue. Votre première question?

PAR Mme BÉATRICE CARO:

1940

Bonsoir. Donc une des mesures de mitigation proposée prévoit que la pierre provenant du démantèlement de la jetée, pour monter les superficies potentielles de frai, donc la question: est-ce que cette mesure représente un réel potentiel pour les espèces trouvées dans le milieu à l'étude?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

1950

Est-ce que c'est possible de reposer la question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y madame Caro.

1955 **PAR Mme BÉATRICE CARO:**

En fait, une des mesures de mitigation proposée était que la pierre utilisée pour le démantèlement de la jetée serait utilisée pour éventuellement, enfin, augmenter, ce qu'ils disent, la superficie de la fraie, mais est-ce que vraiment les espèces mentionnées dans le milieu vont utiliser ce milieu, enfin, les pierres?

1960

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc les chances de réussite avec la mesure de mitigation proposée pour les espèces présentes.

1965

PAR Mme BÉATRICE CARO:

Oui.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a eu une évaluation un peu effectivement en regard des espèces présentes et des milieux à reconstituer et des déblais que vous utiliseriez pour ça?

1975

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

1980

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Donc madame la Présidente, je crois que l'intervenante fait référence toujours au scénario numéro 2, parce que cette mesure d'amélioration de l'habitat ne s'appliquerait pas pour le scénario numéro 1, considérant que sur la rive nord, on a un matériau meuble qui est plutôt argileux, et sur la rive sud, c'est plutôt pierreux, mais c'est pas la même chose du tout.

1985

Mais dans le cadre où le scénario 2 était réalisé, oui, ce serait possible de l'améliorer, mais à ce moment-là, évidemment qu'on tient compte de la grosseur du substrat en présence pour mettre quelque chose de comparable à ce qui existe, et de cette façon-là, il serait possible d'améliorer l'habitat si on l'endommage lors des travaux.

1990

PAR Mme BÉATRICE CARO:

1995 En fait, j'ai parlé qu'ils avaient précisé qu'ils utilisaient les pierres de démantèlement pour la fraie, en disant que c'était un potentiel pour les frais des poissons présents qu'ils avaient trouvés, mais est-ce que c'est réellement vrai, dans le sens que, est-ce que les espèces présentes utilisent comme frai des milieux rocheux? C'est ça en fait la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000 Alors peut-être pour la FAPAQ, monsieur Ouellet, pouvez-vous me répondre là-dessus, sur les mesures proposées en regard des espèces présentes, est-ce qu'il y a de bonnes chances de réussite pour la fréquentation des espèces dans le milieu qui serait remplacé?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2005 C'est parce que la question est pas impertinente dans la mesure où c'est pas parce qu'un substrat serait bon à un endroit qu'il est bon partout.

2010 Par exemple, si on utilisait des roches par exemple dans un milieu ou en cours d'eau par exemple où il y a de la fraie d'esturgeons, de la fraie de salmonidés, c'est bon. Mais effectivement, remplacer par exemple de la végétation qui est le substrat très intéressant pour les espèces qui se reproduisent au printemps, remplacer de la végétation par exemple par de la roche, ça vaut rien. Ce serait bon à un endroit mais pas là.

2015 Donc il faut tenir compte des besoins des espèces en présence. Et c'est un peu ça la préoccupation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2020 On comprend que le promoteur devra s'en tenir aux règles établies par les deux (2) ministères, autant la FAPAQ que Pêches et Océans, pour leurs responsabilités respectives, pour l'utilisation, je dirais, de la remise à niveau des endroits, des frayères, ou même du milieu, des habitats qui ont été perturbés?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Oui, en réalité, il faut tenir compte de ce qu'il y avait avant, c'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030 Donc est-ce que vous exigez une caractérisation du milieu avant bien précise pour après, que le promoteur se doit de répondre à ces exigences-là?

2035 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

Bien, je sais pas...

2040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça se fait automatiquement ou vous devez l'exiger plus particulièrement dans certains dossiers?

2045 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

Bien normalement, pour faire une bonne restauration, il faut avoir un bon portrait de ce qu'il y avait avant pour pouvoir revenir à cette situation-là après les travaux. Donc c'est comme une condition sine qua non pour réaliser une bonne restauration des lieux.

2050 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

On comprend donc des certificats d'autorisation de part et d'autre, il y aura cette exigence-là?

2055 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

J'imagine.

2060 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Vermette.

PAR M. RICHARD VERMETTE:

2065 En fait, on utilise beaucoup les informations qui existent déjà, donc on demande finalement de combler les lacunes.

2070 Mais oui, en fait, on a besoin d'une information assez complète sur les habitats qui seraient perturbés ou détruits, si c'est le cas, pour finalement s'il y a des mesures de restauration, pour déterminer d'abord si elles sont adéquates et puis pour aussi des conditions de suivi, pour être certain qu'on atteint, au niveau du fédéral, le bilan d'aucune perte nette, que ce soit vérifiable.

2075 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qu'est-ce qui a été prévu, monsieur Rousseau, d'abord est-ce qu'il y a eu caractérisation ou est-ce qu'il va y avoir caractérisation des milieux qui vont être perturbés, spécifiquement la

grosseur du substrat ou le type de substrat ou la qualité de substrat, puis aussi en regard du suivi qui est prévu en regard de ces milieux-là?

2080

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

2085

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Madame la Présidente, je vais vous expliquer l'inventaire qui a été fait au terrain à partir de la diapo que Didier va nous projeter!

2090

Donc cet inventaire a été fait, il était présent dans les premiers documents qui ont été déposés lors de l'étude d'impact en septembre 2003. Donc on voit les différents milieux qui ont été inventoriés avec les différentes couleurs. Et même, on voit, c'est peut-être pas évident à l'écran, mais la description des milieux a été faite ici en termes de profondeur d'eau, en termes de substrat également.

2095

Donc on voit bien ici par exemple, tout ce qui est en vert, c'est une végétation qui est présente et qui représente un habitat intéressant pour le poisson. À l'extrémité de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, on parle d'un substrat rocheux mais sans végétation, tandis que les habitats ici en mauve et ici dans la voie maritime, il y a aucune végétation, et c'est un substrat qui est très fin de là à là, donc présente peu d'intérêt pour l'habitat.

2100

Donc l'impact serait limité ni plus ni moins à cette zone ou qui représente un habitat intéressant pour la faune. Et la partie ici du côté nord, entre l'île Carignan et la rive nord, il y a quand même un milieu végétatif intéressant lorsqu'il y a présence d'eau évidemment pour l'utilisation par la faune ichtyenne.

2105

Donc toutes les données ont été colligées dans le cadre de l'avant-projet, si je peux dire, et nous serons en mesure de remettre ça en état. Il est bien caractérisé, le milieu, ça s'est fait par des spécialistes, ils ont utilisé des équipements adéquats pour le faire, donc nous sommes en présence quand même d'un inventaire détaillé.

2110

PAR LA PRÉSIDENTE:

En regard des mesures de suivi, elles s'étendent sur combien de temps?

2115

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Bien, lors de la construction évidemment, il y a quelqu'un qui est sur place pour procéder au suivi, que ce soit pour la construction de la jetée, le démantèlement et tout, il y a des spécialistes qui vont être sur place pour ça.

2120

Et actuellement, il est prévu de faire un suivi d'un an. Normalement, après cette année-là, on peut tout de même vérifier les résultats du suivi de la première année, et c'est possible de le poursuivre, dépendamment de ce qu'on va rencontrer.

2125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Vermette, habituellement dans ce genre de reconstitution de milieu, les suivis, est-ce que c'est suffisant, un an?

2130 **PAR M. RICHARD VERMETTE:**

Généralement, on demande de trois (3) à cinq (5) ans.

2135 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Pourquoi trois (3) à cinq (5) ans?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

2140 Parce que les informations basées sur une année sont généralement insuffisantes pour déterminer la pérennité de l'habitat qui est recréé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 Pour savoir s'ils reviennent l'année suivante?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

2150 Si ça revient, si les mesures ont été – toutefois, ça varie, ça peut varier selon le type de projet et le type d'impact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Madame Caro, votre deuxième question.

2155

PAR Mme BÉATRICE CARO:

2160 Dans l'étude d'impact, on nous dit qu'il y aura pas beaucoup, au niveau de la rive sud, sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, que l'impact biologique sera pas important, mais est-ce que ça représente vraiment la réalité dans le sens que, par exemple pour les oiseaux qui utiliseraient un milieu propice comme la Sterne pierregarin, est-ce qu'il y aurait pas un impact à ce niveau-là? Est-ce qu'il y aurait pas un impact à ce niveau-là pour les autres espèces aussi?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165

Monsieur Rousseau, peut-être nous expliquer quels sont les impacts prévus pour la faune, peut-être la faune avienne aussi dans ce secteur sud de la Pointe-aux-Roches?

C'est bien ça, madame Caro, que vous voulez savoir?

2170

PAR Mme BÉATRICE CARO:

Oui.

2175

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Lors des travaux d'inventaire, on a des gens qui ont marché, si je peux dire, l'ensemble du tracé, il y a des inventaires des oiseaux qui ont été faits.

2180

Et la façon dont les travaux vont être faits, c'est qu'on prévoit le déboisement en dehors de la période de nidification qui est quand même la période, je dirais, la plus sensible. Donc à l'échéancier, c'est prévu que le déboisement se fasse en janvier grosso modo, donc complètement en dehors de la période de nidification.

2185

Donc de cette façon, quand même on réduit les impacts potentiels.

Et sur l'île Carignan ou dans le secteur, on n'a pas trouvé d'oiseaux d'espèces rares, si je peux dire, donc c'est des espèces communes.

2190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il y a des oiseaux nicheurs aussi sur l'île Carignan, il y a d'autres espèces nicheuses, même si elles sont pas des espèces rares?

2195

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Oui, il peut y avoir d'autres espèces, sauf qu'on n'a pas, lors des inventaires, établi la présence de nids, mais effectivement il peut y avoir des espèces qui l'utilisent.

2200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que les travaux de déboisement vont se faire aussi en janvier pour l'île Carignan ou en dehors des périodes de nidification?

2205 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Oui, elles vont se faire en dehors des périodes de nidification, parce que l'aire temporaire est prévue être installée au mois de janvier environ. Donc ça, sur l'île Carignan.

2210 Et le reste du déboisement aussi sur l'ensemble du projet va être fait en dehors le la période de nidification, soit janvier-février 2005.

PAR LE COMMISSAIRE:

2215 Si je regarde la petite île de la Pointe-aux-Roches par rapport à l'île Carignan, elle est très petite, minuscule même, est-ce qu'elle va être entièrement déboisée?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2220 Elle sera pas entièrement déboisée. Mais l'aire temporaire va être, je sais pas si on pouvait consulter le plan qu'on a évidemment dans l'addenda complémentaire numéro 1, on verrait bien qu'est-ce qui va être affecté sur l'île.

2225 Mais grosso modo, il y a une partie aussi où la plate-forme va être installée pour récupérer la foreuse, la tête de la foreuse dans ce secteur-ci, il y a une pointe qui va être déboisée. Et pour accéder aussi à l'aire temporaire, il y a une partie qui va être déboisée également. On parle d'environ vingt mètres (20 m) de large sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches et par endroit, l'île peut atteindre cinquante-cinquante-cinq mètres (50 m-55 m), mais aussi est plus étroite par endroit, là.

2230 Donc on pourra pas maintenir nécessairement des bandes de façon systématique de part et d'autre, mais on va tenter de limiter le déboisement, comme je vous mentionne. C'est qu'il y a environ une vingtaine de mètres ici pour accéder, et au niveau de la pointe, à l'extrémité de la pointe, il va y avoir un déboisement qui va être fait.

2235 Et l'aire temporaire va être aussi empiétée ni plus ni moins dans le substrat rocheux qui va être là, donc on l'a partagée de façon à réduire les impacts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2240 Ça équivaut à quelle superficie de boisé de l'île qui va être déboisé?

2245 Quelle est la superficie de boisé sur l'île, quelle est la superficie qui est boisée, puis quel est le pourcentage de ça qui va être enlevé?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

J'aimerais vérifier ce chiffre-là.

2250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, vous pouvez nous revenir?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2255

Oui, s'il vous plaît, si c'est possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260

Merci. Madame Caro, ça va!

PAR Mme BÉATRICE CARO:

2265 L'espèce que j'avais mentionnée, en fait, elle ne niche pas dans les arbres, ce serait plus au niveau du substrat rocheux, donc est-ce qu'ils ont fait des relevés de ce genre d'oiseaux? C'est ce qu'on voudrait savoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2275

Monsieur Veilleux va poursuivre.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2280 Notre expert a passé sur tout le tracé, incluant les îles, l'inventaire est inclus dans le document, on pourra le consulter pour vérifier si spécifiquement, il y a eu présence de cet oiseau-là lors de l'inventaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2285

Peut-être nous dire aussi à quelle période que l'inventaire a été fait.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

L'inventaire a été fait, de mémoire, au mois de juillet 2003. Plus d'un passage, mais au mois de juillet.

2290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais il y a pas eu d'inventaire qui a été fait durant la période de nidification?

2295

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

L'inventaire a été fait au mois de juillet, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2300

La période de nidification pour les espèces de ce type-là qui nichent, peut-être pas dans les boisés, mais dans les endroits plus marécageux ou qui sont exondés parfois, c'est quelle période?

2305

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

On peut le voir par la prévision de l'échéancier que le promoteur a réalisé, il y a une période de restriction de travaux qui va de la mi-mars jusqu'à la fin août.

2310

Mais là, je parle des oiseaux, parce qu'on a parlé des oiseaux terrestres, mais il y a aussi une aire de concentration des oiseaux aquatiques, puis c'est ça, la période pendant laquelle ils doivent, donc qu'ils pondent, que les œufs éclosent, puis les jeunes sont élevés, cette période où il faut protéger les oiseaux, ça va donc de la mi-mars jusqu'à la fin août.

2315

PAR LA PRÉSIDENTE:

Jusqu'à la fin août?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2320

Oui, parce qu'il y a de l'élevage des jeunes aussi, avant que ça puisse...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2325

Oui, la période d'élevage.

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2330 Ça fait partie, donc ça suit la période de reproduction comme telle, mais ça fait partie de la période de reproduction, parce que dans le fond, il faut que les jeunes atteignent une certaine maturité pour pouvoir se débrouiller tout seuls.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2335 Donc tous les travaux à cet endroit-là sont prévus, vous m'avez dit, c'est janvier, pour la jetée et tout ça?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2340 Le déboisement est prévu en janvier et février 2005, donc avant la période de nidification.

C'est une mesure de mitigation pour éviter justement, pour réduire les impacts sur cet aspect.

2345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par contre, ce que vous me dites, c'est que les inventaires, pas l'inventaire, mais la visite des lieux et tout ça, elle, elle a été faite en juillet?

2350 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Elle a été faite en juillet. Je pourrais ajouter peut-être que le spécialiste qui a fait ça, en évaluant le milieu, est en mesure aussi...

2355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais ça rentre aussi dans la période qui comprend la période d'élevage, je comprends ça. Merci.

2360 Merci madame Caro.

PATRICK SIMARD

2365

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais inviter maintenant monsieur Patrick Simard s'il vous plaît.

2370 Bonsoir monsieur Simard.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2375 Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors votre première question.

2380 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Dans la documentation, on mentionne qu'il y a des habitats désignés dans les corridors utilisés pour l'installation du gazoduc, et ces habitats, on dit qu'ils sont protégés par un règlement qui interdit de modifier tout élément biologique, physique ou chimique de ces habitats.

2385 Donc on aimerait savoir quels sont ces habitats et où ils sont par rapport aux tracés sélectionnés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 Excusez-moi, vous aimeriez savoir quels sont?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2395 Quels sont ces habitats-là qui sont désignés protégés par ce règlement et où sont-ils par rapport aux tracés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2400 On peut peut-être poser la question d'abord à monsieur Ouellet ou monsieur Vermette?

PAR M. RICHARD VERMETTE:

2405 Je peux y aller en premier. En fait, au niveau de l'habitat du poisson, en fait, tout ce qui est habitat du poisson dans le tracé est protégé par la Loi sur les pêches qui dit qu'il est interdit de procéder à des ouvrages ou des entreprises qui peuvent entraîner la détérioration, la destruction, la perturbation de l'habitat du poisson, à moins d'avoir une autorisation à cet effet, si les pertes bien sûr sont acceptables et compensables.

2410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors pour ce qui est de la réglementation. Maintenant, pour ce qui est des endroits de ces habitats-là qui se retrouveraient sur le tracé numéro 3, c'est ce que vous voulez savoir?

2415 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Puis on parlait, on a parlé d'habitat aquatique, mais on semblait, dans la documentation, être plus général que ça, et impliquer des habitats terrestres aussi.

2420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, tout à fait. Alors monsieur Rousseau, monsieur Veilleux?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2425

Monsieur Veilleux, madame la Présidente, va répondre à la question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2430

Madame la Présidente, à la figure 4.9 de l'étude d'impact, les aires protégées sont identifiées. Dans le milieu terrestre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2435

Est-ce qu'il y a moyen de le voir, est-ce que c'est possible pour vous?

Alors voilà, c'est cette figure-là!

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2440

Disons que le tracé numéro 3 part ici en bordure de Gazoduc TQM, suit la limite municipale et vient traverser au niveau de l'île Carignan pour rejoindre l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches.

2445

Selon nos informations, l'aire protégée correspond à une aire d'oiseaux aquatiques qui est dans ce secteur. Il y a d'autres habitats en milieu terrestre, mais ils se situent plutôt sur le corridor ouest. Si on peut déplacer la carte légèrement vers l'ouest et la monter vers en haut!

2450

Donc on parle essentiellement de cette zone-ci dans le secteur du lac Saint-Paul où il y avait des habitats, des aires protégées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez, aires protégées sous quelle appellation ou quelle réglementation?

2455

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Moi, je dirais que ce qu'on a ici comme information, c'est des aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

2460

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste nous spécifier, parce que aires protégées, ça peut vouloir dire autre chose aussi, est-ce que c'est selon désignées, selon le ministère?

2465

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Oui, c'est des aires qui sont protégées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune. Par exemple, on en voit un qui couvre effectivement la zone des travaux, qui est complètement à droite, on en perd un petit bout, là. Donc c'est un habitat qui est protégé par la loi, parce que les inventaires ont démontré qu'il y avait des concentrations suffisantes d'oiseaux aquatiques pour en justifier une réglementation qui en fait se lit à peu près comme ce que monsieur Vermette vient de dire. Alors ça dit:

2470

"Nul ne peut dans un habitat faunique faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat."

2475

Donc en principe, à chaque fois qu'un promoteur intervient dans un milieu, dans un tel milieu, il doit obtenir l'autorisation du ministre.

2480

J'imagine qu'il y a bien du monde qui sait que cette loi-là est intégrée dans un certificat d'autorisation en vertu de l'article 31.1. Donc l'autorisation qui serait délivrée en vertu de la Loi sur la conservation est comme transférée au gouvernement, dans le fond, parce qu'il est acquis que le gouvernement va en tenir compte dans l'autorisation qu'il va donner. Mais c'est une dénomination officielle et légale.

2485

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais elle n'exclut pas les interventions?

2490

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

Elle n'exclut pas des interventions, effectivement, mais ça doit être fait dans des...

2495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que les mesures de mitigation sont différentes ou plus sévères que celles sur la question de la protection des habitats, que ce soit la loi fédérale ou...

2500 **PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:**

En gros, c'est à peu près le même principe. Donc en principe, il est pas permis de perturber, mais si c'est essentiel et nécessaire, puis qu'on peut pas faire autrement.

2505 Donc le ministre détermine les conditions, donc il peut exiger de la compensation, parce qu'il y a quand même, au niveau de la Loi sur la conservation aussi, un peu comme la Loi des pêches, il y a le principe de pas de perte nette. Donc en principe, il y a pas de travaux, s'il y a des travaux qui sont absolument nécessaires, bien, il faut qu'il y ait une compensation pour pas qu'il y ait de perte nette d'habitat.

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515 Mais si en regard du projet qui est présenté actuellement, à sa face même, je sais qu'on vous demande pas de faire une analyse environnementale ce soir, mais à sa face même, est-ce que, parce que ça s'appelle une aire protégée, c'est presque exclu pour ce type de travaux là ou ça s'analyse en fonction des mesures de mitigation qui sont proposées?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2520 Oui, effectivement, ça s'analyse en fonction de ça...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2525 C'est pas d'emblée inacceptable en termes de tracés à cause de...

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2530 Non, ça dépend de la manière aussi. Parce qu'il y a l'empiétement, mais il y a aussi le dérangement, par exemple les oiseaux sont très susceptibles d'être dérangés au moment où ils font la nidification puis l'élevage des petits.

2535 Donc il s'agit, c'est ça, il y a moyen de faire des activités, mais étant donné qu'il s'agit d'un endroit très particulier, bien, il y a des précautions particulières à prendre qui seraient pas nécessaires dans un milieu où il y aurait pas de telles concentrations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Est-ce que ça répond?

2540 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Oui, ça répond très bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545

Votre deuxième question, monsieur Simard.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2550

Dans la documentation, il est aussi mentionné qu'il y a un projet de construction d'un sentier récréatif sur pilotis, mais dans l'étude d'impact, on n'en retrouve pas grand-chose sur ce projet-là.

On se demandait quel était le lien avec le projet en tant que tel?

2555

PAR LA PRÉSIDENTE:

À quel endroit vous avez vu cette information?

2560 **PAR M. PATRICK SIMARD:**

Dans les documents, c'était plus dans des échanges, des lettres dans les documents...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565

Ce serait un projet municipal, de MRC?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2570

Bien, qui était relié avec le projet du gazoduc, mais c'est pour ça, on n'a pas trouvé le lien, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Madame la Présidente, j'ai de la misère à comprendre...

2580

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est qu'il y aurait un projet de pilotis, de sentier sur pilotis...

2585

PAR M. PATRICK SIMARD:

Bien, il y avait une lettre, en tout cas, qui demandait, je me souviens plus à qui, de porter une attention particulière à ce projet sur pilotis qui était...

2590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est dans l'étude d'impact?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2595

Non, c'est pas dans l'étude d'impact. C'est dans des lettres échangées entre...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

Est-ce que c'est dans les documents qui ont été déposés par le promoteur?

PAR M. PATRICK SIMARD:

2605

C'est dans les documents qu'on retrouvait au centre de consultation, là, mais par qui ils ont été déposés...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610

Vous, le promoteur, ça vous dit rien, le projet de pilotis?

Je demanderais peut-être à un représentant de la MRC Les Chenaux peut-être nous dire, ou pour la Municipalité de Champlain?

C'est bien sur la rive nord?

2615

PAR M. PATRICK SIMARD:

Oui.

2620 **PAR M. YVAN MAGNY:**

La Municipalité des Chenaux, on n'est pas du tout au courant de ce projet.

2625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Écoutez, peut-être qu'on pourrait retrouver et nous revenir avec la question.

PAR M. PATRICK SIMARD:

2630 Parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2635 Alors on va faire une petite pause de cinq-dix (5-10) minutes, se dérouiller un peu les jambes, et on vous revient!

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

2640

**REPRISE DE LA SÉANCE
SÉBASTIEN DUCHESNE**

2645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler le prochain participant, monsieur Sébastien Duchesne s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Duchesne.

2650

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

Bonsoir.

2655 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors votre première question!

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

2660

Oui. C'est concernant la Woodwardie de Virginie. C'est une espèce susceptible d'être désignée menacée, on en retrouve dans le document, puis deux (2) mesures de mitigation. Une, c'est la transplantation, l'autre, c'est le contournement.

2665

Il y a des études qui prouvent que la transplantation de cette espèce végétale là a très peu de chance de réussite.

Advenant le cas qu'il y a nécessité d'intervenir à l'égard de cette plante menacée là, quelle est la mesure qui sera retenue par le promoteur?

2670

PAR LA PRÉSIDENTE:

Juste à titre d'information concernant les études en question, est-ce que vous avez des références?

2675

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

Non, pas avec moi.

2680 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Rousseau, concernant les deux (2) mesures envisagées pour préserver l'espèce, concernant d'abord le contournement, est-ce que vous avez envisagé cette option-là?

2685 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Je demanderais à notre spécialiste en environnement, monsieur Veilleux, de répondre à la question s'il vous plaît.

2690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Veilleux.

2695 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Oui madame la Présidente, ça a été envisagé, sauf que oui, c'est important, la plante, mais il faut aussi regarder l'ensemble des impacts potentiels.

2700 Il faut pas oublier qu'elle est située actuellement en zone blanche, donc sujet à un développement éventuel, bien que c'est pas nécessairement planifié, mais éventuellement, ça va être développé, ce secteur-là.

2705 Donc la pérennité de la plante peut être pas nécessairement prolongée dans le temps indûment. Donc on prétend, compte tenu, il y a une question de localisation aussi d'emprise, donc on est à une limite municipale, on est à une limite de la zone verte et de la zone blanche.

2710 En termes de localisation de développement futur, que ce soit pour le propriétaire ou la municipalité, une localisation dans ce secteur est très bien localisée, je dirais, l'emprise, donc on tient compte de tout ça, donc c'est pour essentiellement ces raisons qu'on pense que c'est mieux de la transplanter, parce que sa pérennité n'est pas assurée, étant donné qu'il va y avoir un développement éventuellement.

2715 Et comme il est prévu de caractériser le milieu de façon très pointue, à moins de procéder à la transplantation, que ce soit au niveau de la qualité du sol, que ce soit au niveau de l'ensoleillement, le drainage, etc., on va le caractériser, ce milieu-là, on va trouver un milieu comparable dans le secteur. Et par la suite, on procéderait à la transplantation qui est prévue au mois de septembre-octobre 2004.

2720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aurais peut-être une question pour monsieur Ouellet de la FAPAQ!

2725 D'abord, je pense qu'on parle de soixante-cinq (65) frondes dans le secteur, monsieur Veilleux?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Exact.

2730 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelle est l'importance...

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

2735

C'est juste qu'on n'est pas responsable des plantes. On s'occupe de la faune, alors c'est plus madame Martel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2740

C'est madame Martel, excusez-moi madame Martel, allez-y!

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2745

Quelle est votre question?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750

Je voulais savoir quelle est l'importance de cet emplacement-là? Est-ce que, bon, dans l'ensemble, est-ce qu'il y a un risque par rapport à l'espèce dans le secteur, est-ce qu'il y en a beaucoup ailleurs, est-ce que ces frondes-là qui ont été identifiées, est-ce que soixante-cinq (65) frondes, c'est beaucoup, c'est pas beaucoup?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2755

OK. Alors l'examen qui a été fait au ministère de l'Environnement nous montre que c'est un peuplement d'importance 7 qui vaut la peine qu'on se penche sur lui, mais pour lequel les mesures de compensation ont été envisagées comme étant possibles.

2760

Ceci dit, le ministère de l'Environnement favorise d'abord le contournement et lorsqu'il y a démonstration qu'il y a impossibilité de le faire, dans le cas d'un peuplement comme celui-là, on peut envisager une transplantation.

2765

C'est un peuplement qui est jugé d'importance moindre par rapport à des peuplements plus importants comme on trouve dans la région de Lanoraie. L'évaluation du peuplement a été faite au ministère de son importance, et la mesure de mitigation proposée par le promoteur a été jugée acceptable et on est en processus finalement, au cours de l'analyse de l'étude d'impact, le

ministère de l'Environnement va suivre les travaux du promoteur pour la réalisation de cette mesure de mitigation là, et si jamais le projet est autorisé.

2770

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mon collègue aurait une question!

2775

PAR LE COMMISSAIRE:

Madame Martel, est-ce qu'il y a des taux de réussite de cette transplantation-là de la plante en question?

2780

Est-ce qu'il y a eu des études de faites antérieurement, est-ce qu'il y a eu des suivis ailleurs là-dessus?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2785

C'est une bonne question, c'est la première question qu'on pose quand on se penche sur ça, est-ce que ça va marcher, est-ce que ça vaut la peine de l'utiliser, cette mesure de mitigation là!

2790

Moi, j'ai pas l'information. Demain après-midi, on a quelqu'un qui pourra éventuellement répondre à cette question-là qui sera en ligne téléphonique, là, et qui pourra faire part s'il en existe, des études du taux de réussite.

2795

Mais je lui ai déjà posé la question et à mon avis, il a pas d'information. C'est pas si clair que ça, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2800

Donc on pourra peut-être essayer d'avoir en ligne demain après-midi, on s'entendra avec madame Bouchard pour voir comment on peut procéder.

Cette personne-là pourrait nous informer sur le taux de réussite de la transplantation. Est-ce qu'elle peut nous informer sur spécifiquement cet endroit-là, la possibilité, le niveau de taux anticipé?

2805

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Il y aura pas une évaluation de la possibilité de réussite associée à ce terrain-là à cette étape-ci.

2810 Il pourra vous dire éventuellement s'il existe des études sur le taux de réussite pour cette espèce-là. Mais ce que je me rappelle, c'est que fort probablement il y en a pas d'étude sur le sujet. J'aimerais bien connaître la référence de la personne qui questionnait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815 Peut-être que vous pourriez nous revenir avec l'information pour l'étude et on verra si effectivement, ça mérite qu'on fasse une intervention directe au téléphone ou si ça peut être déposé subséquemment, dépendamment de l'ampleur de l'information qu'on pourrait avoir.

2820 Je demanderais peut-être au représentant de la Municipalité de Champlain, s'il pouvait s'approcher, j'aurais une petite question à lui poser au micro, c'est monsieur Houde.

2825 Donc on comprend que pour le moment, le taux de réussite, on peut pas tout à fait l'évaluer, le succès de la mesure, mais est-ce que vous savez déjà, madame Martel, si dans le secteur, il y a plusieurs plans, mettons-nous dans un scénario le pire où ça fonctionne pas, la transplantation.

C'est quoi l'impact sur l'espèce dans le secteur?

2830 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

L'impact sur l'espèce dans le secteur, bien, on aura un peuplement de perdu, mais c'est pas un peuplement d'importance du type où nécessairement, on obligerait un contournement. Il y a certains peuplements qu'on supporterait pas de voir traversé.

2835 Celui-ci, c'est un pour lequel déjà nos spécialistes se sont prononcés comme quoi on pourrait faire une transplantation, tenter une transplantation, je dis bien tenter, parce que dans ce genre de travaux là, on peut vous donner un taux de réussite, mais c'est pas une certitude que ça va fonctionner.

2840 Alors au ministère de l'Environnement, étant donné l'évaluation qui a été faite du peuplement, on est prêt à prendre le risque éventuellement si le contournement est pas possible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2845 Mais la première mesure que le ministère va regarder, c'est la possibilité du contournement?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2850 Oui, c'est bien ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2855 Je comprends, monsieur Veilleux, par rapport aux arguments que vous avez donnés concernant la difficulté de contournement des frondes en question, vous parlez de, entre autres d'impacts que ça pourrait avoir sur la limite de la municipalité, j'aimerais comprendre pourquoi, quel est le problème de la limite de la municipalité?

2860 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Bien, je faisais référence à la limite municipale en termes de développement futur surtout.

2865 Donc étant donné que c'est une emprise qui est localisée à une limite municipale, à l'intérieur de la zone blanche, et la limite municipale représente également la limite de la zone verte ou la zone agricole.

Donc au point de vue localisation, développement futur, c'est quand même un endroit qui est privilégié pour la localisation d'un tracé.

2870

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je sais que, c'est parce que je veux pas dévoiler à quel endroit sont les frondes, mais quand vous parlez de limite municipale, vous faites référence à quelle municipalité?

2875

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

La limite municipale entre Trois-Rivières et Champlain.

2880 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais plus spécifiquement, sans nous dire l'endroit exact, est-ce que cette plante-là se trouve soit dans la partie de Trois-Rivières ou dans la partie Champlain?

2885 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Dans la partie de Trois-Rivières.

PAR LE COMMISSAIRE:

2890

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895 Donc s'il y avait contournement, il faudrait à ce moment-là aller vers les limites de la municipalité de Champlain, on comprend ça?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

2900 Si vous allez du côté de la limite de Champlain, on empiète sur la zone verte. Donc à ce moment-là, on change de territoire, donc ça change au niveau des autorisations également, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2905 OK, je comprends.

Je vous reviendrai tout à l'heure monsieur Houde!

Allez-y pour votre deuxième question, monsieur Duchesne.

2910

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

2915 On comprend que le tracé choisi est un tracé qui est peut-être optimal pour la technique de forage directionnel. Il y a d'autres tracés qui ont été proposés qui étaient par exemple plus à l'est où ça sauvait les milieux insulaires.

Là, on semble arriver à une limite d'utilisation du forage directionnel, est-ce qu'on a vérifié si ces limites-là, puis les méthodes ailleurs au Québec, il y a peut-être un succès plus grand en termes de longueur?

2920

PAR LA PRÉSIDENTE:

Sur d'autres types de techniques?

2925 **PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:**

Ça peut être une autre technique ou celle-là, mais je sais pas, peut-être qu'aux États-Unis ou en Ontario, ils ont fait sur une plus grande distance un forage directionnel.

2930 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2935

Cette vérification-là a déjà été faite à travers l'Amérique du Nord, puis les statistiques que je donnais tantôt, c'était à l'échelle de l'Amérique et non du Québec seulement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940

Moi, je veux juste comprendre, parce que peut-être que j'ai pas été assez claire dans ma question tout à l'heure!

On part du principe que pour faire ce type de forage là, directionnel comme celui-là, ce que vous nous dites, c'est qu'il faut que vous partiez, il faut que vous occupiez les deux (2) îles pour avoir une distance réduite, pour ce qui est du forage directionnel.

2945

Est-ce qu'on doit comprendre que toutes les autres options de tracés de toute façon n'auraient pas pu se réaliser?

2950

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Toutes les autres options de tracés pour la traversée du fleuve demandaient des distances de forage avec des longueurs supérieures à celle-là.

2955

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc, est-ce qu'ils auraient été réalisables?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2960

Ce qui a été réalisé à date, ça se limite à une longueur de l'ordre de deux point deux kilomètres (2,2 km). Nous, étant donné que nous voulions réaliser le forage de façon, avec un taux de réussite très élevé, nous avons choisi la place où ce que nous pourrions réduire la longueur du forage sans affecter, en réduisant le maximum les impacts sur le fleuve.

2965

C'est pour ça qu'on se sert des deux (2) îles.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2970

Si je vous comprends bien, les autres options que vous avez présentées en termes de variantes, les autres tracés avaient des longueurs fluviales disons plus importantes, donc nécessitaient une autre façon de travailler, si on comprend bien, si ça avait été sous-fluvial, il aurait fallu faire peut-être avec des jetées plus longues, avec deux (2) possibilités de forage, c'est-à-dire forage dans le fleuve, ou de le faire en tranchée, on comprend ça?

2975

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

2980 Pour permettre le maximum de la longueur maximale en forage directionnel, nous aurions dû construire une jetée sur un côté ou l'autre du fleuve ou de chaque côté, mais ça aurait été la même décision d'entreprise, on aurait été pris avec un forage d'une longueur maximale de deux point deux kilomètres (2,2 km), donc on aurait construit des jetées sur l'eau.

2985 Soit sur la rive sud, on aurait probablement choisi la rive sud, parce que le niveau d'eau est moins important que sur la rive nord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2990 Mais est-ce qu'on doit comprendre que d'autres types, d'autres procédés, de cet autre procédé là avec des jetées, est-ce que grosso modo, vous considérez que les impacts sont plus importants ou moins importants que si on les comparait en regard du passage sur les deux (2) îles, en termes d'impacts?

2995 Est-ce que les impacts, par exemple de rajouter des jetées plus importantes, sont plus grands sur le milieu que celui d'utiliser les deux (2) îles?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3000 Monsieur Veilleux va poursuivre la réponse.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3005 Madame la Présidente, les avantages des îles – je me reprends! Je dirais plutôt que les îles nous donnent justement la chance de limiter les empiétements sur les battures, que ce soit au nord ou au sud, parce que c'est une partie terrestre qui existe déjà. Donc le fait de parcourir, je vous dirais environ deux cent cinquante mètres (250 m) sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches diminue les impacts sur les battures à ce moment-là.

3010 Et la même chose pour l'île Carignan. Si elle n'était pas présente, il faudrait faire une jetée pour, comme monsieur Rousseau le mentionnait, se limiter à une longueur de forage directionnel d'environ deux point deux kilomètres (2,2 km).

3015 Donc pour tout autre endroit qu'on aurait traversé sur le fleuve, il aurait fallu empiéter sur les battures, que ce soit au nord ou au sud et à ce moment-là, on augmente les impacts sur les battures, compte tenu de la présence par exemple de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches où on ne touche pas aux battures, on touche à l'île, oui, évidemment, mais on ne touche pas aux battures. Donc on limite les impacts sur les battures à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020

Vous touchez pas aux battures, sauf par contre entre l'île et la rive, là, vous touchez aux battures?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3025

Oui. Pour l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches, on touche la partie fluviale sur environ trente mètres (30 m) et par la suite, on construirait le chemin d'accès sur l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches pour installer l'aire temporaire à l'extrémité de l'île de la Petite-Pointe-aux-Roches.

3030

Et il faut effectivement faire un chemin d'accès entre la rive nord et l'île Carignan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3035

C'est combien de mètres entre la rive nord et l'île Carignan?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

On parle de cent cinquante mètres (150 m), la partie fluviale.

3040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et pour la rive sud?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3045

Trente mètres (30 m) environ.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3050

Monsieur Duchesne, votre deuxième question?

PAR M. SÉBASTIEN DUCHESNE:

3055

C'était déjà ma deuxième question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ah excusez!

3060

MAUDE-AMIE TREMBLAY

PAR LA PRÉSIDENTE:

3065

Pendant que j'appelle un autre participant, j'aurais une question pour le représentant de la Municipalité de Champlain!

Madame Maude-Amie Tremblay! Vous pouvez vous asseoir au micro.

3070

Monsieur Houde, je voudrais savoir, concernant le plan d'urbanisme qui a été déposé et tout ça, actuellement, l'île Carignan, le pourtour de l'île est considéré comme une aire écologique?

3075

PAR M. JEAN HOUDE:

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3080

Pouvez-vous nous expliquer cette assignation-là d'aire écologique, qu'est-ce que ça veut dire?

PAR M. JEAN HOUDE:

3085

C'est-à-dire que c'est une aire où on désire préserver le milieu naturel. Alors on évite les constructions et les aménagements qui pourraient nuire à la nature.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3090

Je voulais savoir aussi, parce qu'il me semble qu'on nous a dit à un moment donné que vous aviez peut-être, je sais pas si c'est vous qui aviez l'intention au niveau de la MRC, d'étendre cette aire-là qui fait le pourtour de l'île à l'île au complet, est-ce que c'est dans les projets d'avenir ou si c'était dans les intentions de la Municipalité ou de la MRC de changer une partie de l'affectation?

3095

PAR M. JEAN HOUDE:

Davantage la MRC avec le schéma d'aménagement, j'imagine.

3100

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Magny.

3105 **PAR M. YVAN MAGNY:**

En effet, c'est moi qui vous ai dit la semaine passée, je crois, que présentement, on était en projet de révision de schéma d'aménagement, très préliminaire. Il y a des discussions qui se font au niveau d'un comité qui travaille sur ce dossier-là, à l'effet de protéger des aires qui sont plus importantes en bordure du fleuve Saint-Laurent.

Donc comme l'île Carignan, c'est une zone inondable, donc aucune possibilité de développement quel qu'il soit au niveau résidentiel ou commercial, peu importe, donc c'est une possibilité qu'on regarde.

En fin de compte, c'est que l'aire écologique ne se limiterait pas au pourtour de l'île Carignan.

3120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et pourquoi, dans quel objectif?

3125 **PAR M. YVAN MAGNY:**

Bien, l'objectif, c'est un objectif de protection des écosystèmes, c'est certain.

C'est peut-être pas l'objectif de protection d'écosystèmes, mais ça n'implique pas l'interdiction totale de faire certains aménagements. Ça implique que, quand on parle de protection des écosystèmes, tantôt les gens du ministère ici parlaient de conserver les écosystèmes en place, de pas avoir de perte d'habitat, ça peut être aussi des gains environnementaux qui sont faits lorsque des infrastructures sont installées à ces endroits-là.

Mais je peux pas, à ce moment-là, je suis dans une période très très préliminaire, donc c'est pas quelque chose...

3135 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais c'est une orientation que la MRC voudrait prendre, c'est-à-dire extensionner le pourtour de l'aire écologique pour l'ensemble de l'île?

3140 **PAR M. YVAN MAGNY:**

Je peux vous dire que c'est une orientation qui est présentement sur la table de travail. Je peux pas vous dire que la MRC voudrait prendre, à ce stade-ci.

3145

PAR LA PRÉSIDENTE:

3150 Et est-ce qu'en regard de la réglementation actuelle, en regard des orientations, est-ce que le projet présenté pourrait changer quelque chose par rapport – est-ce qu'actuellement, c'est conforme? Le projet reste conforme à l'affectation, aux usages, et est-ce que le fait d'extensionner l'aire écologique pour l'île, ça resterait toujours conforme?

PAR M. YVAN MAGNY:

3155 On est toujours dans des questions hypothétiques. Ça pourrait rester conforme en autant, comme je disais tantôt, que les objectifs, les intentions d'aménagement de protection des écosystèmes, de gain environnemental lorsqu'il se fait des aménagements, soient réalisés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3160 Donc est-ce qu'il y aura des mesures particulières que vous exigerez en regard du projet ou ce qui est déjà présenté dans le cadre de l'étude d'impact pour les mesures de mitigation vous satisfont?

3165 **PAR M. YVAN MAGNY:**

Je peux pas répondre à cette question-là à ce stade-ci. Peut-être que la MRC pourrait déposer, lors de la seconde partie des audiences, une intention qui est plus probable à ce stade-ci, parce que c'est une question qu'actuellement, moi-même je peux pas répondre.

3170

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175 Peut-être que si c'était possible effectivement d'ici la fin des audiences publiques, de nous déposer, un peu savoir les intentions, si elles sont concrétisées à cette étape-là, ou à tout le moins dans votre analyse, si vous voyez un problème au niveau des usages permis s'il y avait extension de l'affectation.

PAR M. YVAN MAGNY:

3180 OK madame la Présidente, je vais faire part de votre commentaire, de ce que vous me demandez au conseil de la MRC.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185 Merci. Alors madame Tremblay, allez-y pour votre première question.

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

3190 De façon générale, on note qu'il ne semble pas y avoir d'herpétofaune répertoriée, mais on soupçonne tout de même leur présence.

Alors comment le promoteur prévoit-il tenir compte de cette possibilité?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3195

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3200

Madame la Présidente, monsieur Veilleux va répondre à la question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3205 Donc lors des inventaires, les spécialistes ont circulé sur l'emprise, ont tenu compte ou ont caractérisé le milieu sans toutefois trouver d'éléments au niveau amphibien reptile.

Par contre, c'est des milieux qui sont susceptibles d'être utilisés, mais c'est compliqué, je dirais, de déterminer de façon officielle que ce secteur l'est ou n'est pas utilisé.

3210

Par contre, on sait, selon les informations qu'on a obtenues, qu'il y a pas d'habitat protégé au niveau de cet aspect-là. Donc c'est des milieux qui peuvent être utilisés, mais c'est pas tout à fait facile comme tel à déterminer s'ils le sont.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3215

Est-ce qu'il y avait eu quand même dans les inventaires des amphibiens qui avaient été répertoriés ou le type d'amphibiens qu'il y avait?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3220

Il faudrait que je vérifie, mais c'est sûr qu'à partir de la documentation existante, il y avait des secteurs de mention de ces espèces-là. Je me souviens pas, j'aimerais vérifier au niveau de l'inventaire s'il y en a qui ont été trouvés comme tels. De mémoire, il me semble que non.

3225

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est-à-dire qu'il y a pas eu d'observation, mais les milieux seraient propices à l'espèce?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3230

Il y a des secteurs qui sont propices à l'espèce effectivement, sans avoir trouvé comme tel d'espèces sur le site.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3235

Monsieur Ouellet!

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

3240

Je lis la page 4-49, il y a eu quand même une mention, il y a quelqu'un qui s'est penché sur la question, puis les conclusions sont à la page 4-49.

Je peux pas vraiment rajouter plus que ça, là.

3245

C'est sûr que c'est un site potentiel pour...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3250

Quand on est dans un cas où il y a un site potentiel, qu'il y a pas eu de visualisation particulière au moment où il y a eu des visites du secteur, mais qu'il y a un potentiel pour le milieu, comment ça se passe?

3255

Est-ce que vous exigez une caractérisation plus importante, un inventaire plus important, une période pour le faire ou quoi que ce soit? Ou dans le contexte du dossier qu'on a actuel avec les espèces qui pourraient éventuellement fréquenter le milieu, il y a plus ou moins d'importance à le faire?

PAR M. GRÉGOIRE OUELLET:

3260

Bien, il faut dire aussi qu'on a affaire à des perturbations en principe temporaires, donc qui affecteraient éventuellement ces espèces-là sur une saison, une année de vie, là.

Donc il nous est pas apparu nécessaire d'exiger davantage par rapport à ces espèces-là.

3265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Tremblay, votre deuxième question.

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

3270

Oui. Alors on parle quelque part dans la documentation qu'i y aura du dynamitage, sans trop donner de détail.

3275

Pourquoi prévoit-on l'utilisation du dynamitage et comment évalue-t-on les impacts qui y sont liés?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3280

Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Duguay va répondre à la question.

3285

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Madame la Présidente, donc juste préciser que le dynamitage n'est pas prévu dans le scénario privilégié. Donc dans le scénario 1, il n'est pas prévu utiliser de la dynamite, ni dans le scénario 2.

3290

Donc seulement si on advenait à faire le scénario 3 qui est encore, on le répète, très peu probable, on utiliserait de la dynamite au niveau de la voie maritime.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3295

Donc ce qu'on comprend, ce n'est que dans le scénario de creusage en tranchée que ce serait du dynamitage?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

3300

Exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3305

Bien, c'est-à-dire qu'il y a un peu de tranchée qui se fait en scénario 1, mais le dynamitage serait pas utile pourquoi?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

3310

Non, parce qu'à la surface, le roc est friable. Il y a beaucoup de travaux qui s'est fait dans le parc de Bécancour, le roc est friable, il peut se défaire à la pelle hydraulique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3315 Maintenant, si on va dans le scénario 3 qui est quand même envisagé, on comprend qu'il y aura du dynamitage au niveau de la voie maritime?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

3320 Oui, sous la voie maritime et au sud du chenal.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourquoi là?

3325 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

3330 C'est parce que le niveau de couvert au-dessus du roc est environ un mètre (1 m). On retrouve des matériaux meubles au-dessus du roc à environ un mètre (1 m). Puis la tranchée, si on avait à faire une tranchée ouverte bord en bord, on devrait creuser une tranchée de plus de cinq mètres (5 m) pour éventuellement protéger la conduite contre des ancrages lors d'une situation d'urgence d'un navire par exemple.

Donc il faudrait aller enfouir, déposer la conduite dans une tranchée dans le roc.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Quelles sont les contraintes ou le règlement auquel vous devez être assujettis concernant l'utilisation de dynamitage et aussi dans le contexte de la voie maritime?

3340 Je demanderais peut-être à monsieur Jones s'il vous plaît de s'approcher du micro!

Est-ce que dans le contexte où vous auriez à faire du dynamitage, quelles sont les règles auxquelles vous êtes assujettis ou la réglementation, et est-ce qu'il y en a des spécifiques en regard de la voie maritime?

3345

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

Madame la Présidente, je fais référence à la page 2-57 de l'addenda déposé à Pêches et Océans. Il y avait des questions concernant le type d'explosif qui serait utilisé...

3350

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est le document déposé DA2, si je me souviens bien, les réponses aux questions de Pêches et Océans.

3355 **PAR M. JONATHAN DUGUAY:**

Oui.

3360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, allez-y.

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

3365 Donc ici, les explosifs qui seraient utilisés seraient des explosifs de type cartouche rigide, préalablement au transport, à l'entreposage et à l'utilisation des explosifs, les permis nécessaires seront obtenus.

3370 Par ailleurs, le promoteur, on faisait allusion qu'on demanderait pas de certificat spécifique pour le mélange de nitrate, d'ammonium et d'huile qui est une spécification particulière, puis c'est l'administration de la Loi sur les explosifs qui gère ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3375 Peut-être que je pourrais demander à monsieur Jones pour la Garde côtière de Pêches et Océans, est-ce qu'il y a des contraintes particulières dans le cadre de la réglementation, pour ce qui est de la voie maritime?

PAR M. RICHARD JONES:

3380 Oui madame la Présidente. Effectivement, si jamais le scénario 3 était retenu par le promoteur, ce qui semble peu probable, c'est sûr qu'il va y avoir des exigences qui vont être exigées de la Garde côtière, étant donné la sécurité des utilisateurs de la voie maritime.

3385 Comme on peut le voir à la page 2-55, ce qui a été demandé par la Garde côtière Pêches et Océans Canada, si la méthode par tranchée ouverte est retenue:

3390 "Le promoteur devra présenter un plan de mise en œuvre et un échéancier détaillé afin d'aviser les navigateurs de la présence des équipements en eau dans la voie navigable et prendre les dispositions en accord aussi avec la Corporation des pilotes du Saint-Laurent central pour assurer que tous les navigateurs soient avisés de la présence des équipements.

3395 "De plus, le promoteur devra se conformer au Règlement sur les abordages, de la Loi de la marine marchande canadienne ainsi qu'à toute demande de la Garde côtière en fonction de la sécurité des utilisateurs – on parle de se rapporter régulièrement avec les équipements, de donner la position, de donner les avancements, ainsi de suite, pour s'assurer que les navigateurs

sont parfaitement au courant des endroits où se situe la drague et savent où passer, de quel côté, côté sud ou côté nord, ainsi de suite, pour pas qu'il y ait de collision.

3400 Par ailleurs, advenant aussi l'éventualité d'un dragage dans le lit du fleuve, le déversement des sédiments, si jamais les sédiments étaient déversés dans des dépôts en eau, le promoteur devra aussi obtenir l'autorisation de la Garde côtière, afin de se conformer aux exigences quant aux façons de faire et aux endroits où déposer les sédiments.

3405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc dans le scénario 3, s'il y a du dynamitage, ça veut dire pour combien de temps? Est-ce que c'est une longue période, est-ce que c'est quelques jours ou c'est quelques mois?

3410 Je veux juste essayer d'évaluer un peu quel est l'impact pour la circulation sur la voie maritime. Est-ce qu'on parle d'un gros bouleversement de circulation pendant une bonne période ou quelques heures, qu'est-ce qui est prévu?

PAR M. JONATHAN DUGUAY:

3415 C'est des réponses auxquelles on préciserait lors de l'ingénierie détaillée.

Pour l'instant, ce qui est prévu, c'est une durée d'un mois, puis sans interruption de la voie maritime, donc avec signalisation adéquate, mais sans interruption des bateaux.

3420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3425 OK. Donc monsieur Jones, est-ce que ça arrive fréquemment, ce genre de situation là? C'est particulier, un gazoduc, ou ça arrive fréquemment pour toutes sortes de raison, dans la voie maritime?

PAR M. RICHARD JONES:

3430 Bien, je vous dirais que le secteur de Bécancour, c'est un secteur qui est présentement dragué annuellement de part en part, c'est-à-dire que la voie maritime est draguée entre le port de Bécancour et Champlain. Il y a une zone justement en face où à tous les ans, on effectue du dragage.

3435 Donc les usagers sont habitués de voir les dragues dans ces coins-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Actuellement, les sites de dépôt des sédiments pour le dragage se font où, est-ce que c'est terrestre ou en eau?

3440 **PAR M. RICHARD JONES:**

C'est en eau.

3445 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À quel endroit?

PAR M. RICHARD JONES:

3450 À Leclercville.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est un site qui a une durée...

3455

PAR M. RICHARD JONES:

Oui, c'est un site qui a un bon potentiel pour le dépôt, oui.

3460 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Un bon potentiel de durée.

PAR M. RICHARD JONES:

3465

Oui, pour le dépôt des sédiments.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3470 Quelles sont les exigences à ce moment-là en regard, j'imagine que vous exigez une caractérisation des sédiments?

PAR M. RICHARD JONES:

3475 Oui, effectivement, on exige une caractérisation des sédiments, puis on exige un sondage de l'aire de dépôt avant, on demande au promoteur d'effectuer la mise en dépôt selon certaines conditions, c'est une façon de faire aussi.

3480 Et puis aussi on demande un autre sondage après de l'aire de dépôt, pour s'assurer que les profondeurs sont respectées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais c'est un milieu où il y a déjà du dragage qui se fait?

3485

PAR M. RICHARD JONES:

Oui, effectivement. Présentement, à tous les ans, le secteur de Bécancour est un secteur dragué.

3490

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce qu'on comprend que les ministères, autant au Québec qu'au fédéral, s'il y avait disons l'application du scénario 3 concernant l'utilisation des sédiments, il y a quand même des procédures qui sont exigées, madame Martel?

3495

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Oui, on a des procédures assez claires qui sont établies davantage pour des projets qui sont typiquement des projets en milieu hydrique. Puis si vous voulez un complément d'information, monsieur Pierre Michon qui est spécialiste des projets en milieu hydrique, pourrait y répondre.

3500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour le moment, on y reviendra pour toute la question de la gestion des sédiments.

3505

Je vais laisser la parole à madame Tremblay pour une deuxième question, ça va!

3510

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

Mes deux (2) questions sont posées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3515

Excusez! Vous pouvez revenir.

3520

JEAN-FRANÇOIS MATHIEU

PAR LA PRÉSIDENTE:

Jean-François Mathieu s'il vous plaît.

3525 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:**

En fin de compte, on voudrait savoir qu'est-ce qui empêche, en fin de compte, quelles sont les restrictions qui empêchent le passage du gazoduc dans l'emprise déjà existante?

3530 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3535 Alors monsieur Rousseau, effectivement dans l'étude d'impact, vous avez fait l'évaluation dans l'emprise du gazoduc existant qui passe près du Pont Laviolette, qui est en fait dans la zone ouest. Vous faites une évaluation en regard de rajouter une conduite le long de la conduite existante, vous parlez de certains éléments qui limitent cette possibilité-là en termes d'espace, en termes de toutes sortes de choses.

3540 En fait ma question serait, pour rajouter à celle de monsieur Mathieu, est-ce qu'il a été envisagé de remplacer la conduite actuelle par une plus imposante qui pourrait répondre aux besoins?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3545 Monsieur Veilleux va répondre à cette question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3550 Ce qui a été envisagé, madame la Présidente, dans l'étude d'impact, c'est de localiser une nouvelle emprise en bordure de celle existante dans le réseau existant, sur le réseau existant.

3555 Par contre, il y a différents niveaux d'impacts supplémentaires qu'on retrouve à faire ça, comparativement à un corridor à l'est, notamment parce que depuis le temps, il y a eu des développements qui se sont effectués un peu partout sur le territoire je vous dirais.

3560 On peut parler dans le secteur par exemple de l'Auberge Godefroy où il y a eu des développements résidentiels qui se sont faits. Dans le secteur de Bécancour aussi, le noyau urbain de Bécancour, il y a des développements qui se sont faits. Si je retourne sur la rive nord, près du chemin Sainte-Marguerite actuellement, ce serait pas possible de rester de façon exactement adjacente à l'emprise, compte tenu des développements aussi qui se sont faits depuis le temps.

3565 Si je parle maintenant en bordure du Pont Laviolette, il y a un parc, le Parc Laviolette où on retrouve des terrains de tennis, des terrains de baseball et toutes sortes de choses aussi, quelques boisés de part et d'autre qui font partie du parc. Du côté ouest du Pont Laviolette, il y a une aire faunique protégée aussi qui a été aménagée.

3570

Donc il y a des impacts comme ça qui s'accumulent un peu tout le long du projet et il y a des endroits aussi où les milieux sont plus sensibles, tels que la rivière Godefroy, la rivière Bécancour.

3575

Donc ce paquet d'impacts là je dirais supplémentaires ont fait qu'on s'est dirigé vers un corridor à l'est plutôt qu'à l'ouest.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580

Mais ça, on parle d'une emprise adjacente. Mais est-ce que vous avez évalué la possibilité de la même emprise, de refaire un gazoduc qui serait plus important et qui permettrait d'alimenter éventuellement une éventuelle usine de cogénération?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3585

Juste pour être sûr de bien comprendre, ce que vous demandez, c'est: est-ce que vous avez envisagé d'enlever la conduite existante et de la remplacer par une nouvelle complètement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3590

Oui, parce que vu la dimension, elle peut pas avoir la même capacité, tout ce que vous avez besoin pour l'expansion éventuelle du parc industriel, mais on peut se demander, plutôt que d'aller dans un nouveau milieu, est-ce qu'il y aurait moyen ou est-ce que vous avez évalué la possibilité de dire, bien, on change la conduite actuelle pour une plus grosse qui permettrait d'alimenter les besoins futurs, est-ce que ça a été envisagé?

3595

Ça va dans le sens de votre question, monsieur Mathieu?

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

3600

Oui.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3605

L'espace disponible à l'intérieur de la même emprise n'est pas suffisant pour installer une deuxième conduite, parce qu'on peut pas abandonner la conduite et en reconstruire une autre. Il faut en construire une autre et après, on abandonne la conduite existante.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce que vous voulez nous dire, c'est que vous pouvez pas couper l'alimentation?

3610 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

C'est ça.

3615 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et pourquoi vous pouvez pas couper, pour simplement la clientèle que vous avez ou il y a un risque ou il y a des problèmes à couper?

3620 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Justement parce qu'il faut alimenter la clientèle existante dans le parc industriel et toute la rive sud au complet.

3625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ce qui amène, là...

3630 **PAR M. ROBERT ROUSSEAU:**

Oui, c'est ce qui amène le gaz dans le parc industriel incluant Nicolet aussi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

... sur toute la rive sud. Il y a pas un réseau d'alimentation qui arrive du sud?

3635

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Tout le gaz dans ce secteur-là de la rive sud, incluant Nicolet, Saint-Grégoire, est alimenté à partir de la traversée sous-fluviale à côté du Pont Laviolette, existante.

3640

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ça voudrait dire qu'on comprend que couper l'alimentation pour un bout de temps, c'est sur plusieurs mois?

3645

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Oui.

3650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et les entreprises – j'aurais peut-être une question pour le représentant du parc industriel, monsieur Nepveu!

3655 Les entreprises actuellement dans le parc, quelle est la proportion qui est alimentée en gaz naturel ou est-ce qu'il y a des biénergies? Quelle est actuellement le portrait un peu, je dirais le portrait énergétique du parc industriel?

PAR M. JEAN-PIERRE NEPVEU:

3660

J'ai pas le détail de cette information-là, mais ce serait possible de les obtenir, parce qu'on a des fiches sur chaque entreprise.

3665 Il y a des entreprises qui effectivement sont en biénergie, et il y en a qui ont des chaudières qui fonctionnent à la fois au gaz naturel ou au mazout. Mais pour avoir un détail précis, je pourrais vous revenir avec ça demain.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3670

Demain après-midi, parfait, merci.

3675 Donc on comprend que c'est une question de pas couper l'alimentation. Est-ce qu'on comprend aussi que l'emprise actuelle existante ne serait pas suffisante pour grossir, disons qu'on met un scénario où vous pouvez couper l'alimentation pour un bout de temps, vous pouvez remplacer le gazoduc actuel par un de plus grande ampleur ou qui a plus de capacité, est-ce que l'emprise existante, elle, est capable de recevoir un gazoduc de plus grande dimension?

C'est toujours des scénarios possibles, là, mais je vous dis, des hypothèses, on veut avoir une réponse.

3680

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3685 Madame la Présidente, la conduite existante dans l'emprise actuelle qui est inférieure à celle de notre projet, on parle d'une emprise présentement de dix-huit mètres (18 m), mais le tuyau, c'est un tuyau de six pouces (6 po), cent soixante-huit millimètres (168 mm). Là, on parle d'une conduite de vingt pouces (20 po) cinq cent huit millimètres (508 mm).

3690 Donc la largeur requise pour une emprise, la manière qu'on calcule la largeur requise, c'est pour nous permettre l'installation d'un tuyau de tel diamètre. Donc lorsqu'on manipule des tuyaux plus gros, ça prend plus d'espace.

Donc c'est pour ça qu'on demande une emprise de vingt-trois mètres (23 m). L'emprise actuelle a dix-huit mètres (18 m) seulement. Puis en plus, il y a déjà un tuyau existant à l'intérieur, donc c'est pour la raison que nous avons pas envisagé ce scénario-là.

3695

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais on comprend les raisons pour lesquelles ça n'a pas été envisagé, mais techniquement, c'est tu possible?

3700

PAR LE COMMISSAIRE:

Autrement dit, si la largeur a dix-huit mètres (18 m), est-ce qu'on peut fonctionner avec dix-huit mètres (18 m), même en ayant une conduite beaucoup plus grosse?

3705

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Ce serait très difficile de fonctionner avec l'emprise de dix-huit mètres (18 m), on manquerait d'espace. Puis comme disait monsieur Veilleux tantôt, dans ce secteur-là, ça s'est construit énormément à proximité de notre emprise existante, donc ce serait difficile de prendre des aires temporaires.

3710

Sur l'autre scénario, on parle de vingt-trois mètres (23 m) d'emprise et une aire temporaire de dix mètres (10 m) pour la période de construction. Donc si nous restons à l'intérieur de la même emprise, en plus d'avoir dix-huit mètres (18 m), ce serait très difficile à certains endroits d'élargir cette emprise, dû aux constructions à plusieurs endroits.

3715

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci. Monsieur Mathieu, votre autre question.

3720

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

En fin de compte, pour être sûr que j'ai bien compris, je vais reposer une deuxième question.

3725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

3730

PAR M. JEAN-FRANÇOIS MATHIEU:

3735 Je comprends qu'on a éliminé le corridor ouest sur les principes qu'il y a plusieurs milieux naturels, que la longueur physique affectée est plus grande, que la longueur en milieu agricole affectée est plus grande, donc il y a plus d'impacts.

3740 Mais c'est un corridor qui est très large, donc est-ce qu'il y a moyen de construire une nouvelle emprise à côté de celle-là déjà existante, à côté, pas nécessairement dessus, en utilisant déjà l'emprise utilisée?

3745 C'est-à-dire que le premier gazoduc, il a une emprise de dix-huit mètres (18 m), en mettre un autre juste à côté, et on peut utiliser une partie de l'emprise qui est déjà existante afin de réduire le déboisement, réduire les impacts au niveau agricole, réduire les impacts au niveau des milieux naturels, et etc., etc.?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3750 Donc monsieur Rousseau, en fait, autrement dit de rajouter un autre gazoduc à proximité de celui existant, est-ce que ça implique nécessairement qu'on rajoute vingt-trois mètres (23 m) aux dix-huit mètres (18 m), ou ça peut se faire à l'intérieur du neuf mètres (9 m) entre les deux, d'une partie?

3755 Ou est-ce que de toute façon, en regard de ce que vous nous avez donné comme information tout à l'heure, en termes de milieu bâti actuellement et tout ça, c'est qu'il y a pas plus de marge de manœuvre?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3760 S'il y aurait eu l'espace disponible tout le long du parcours qui nous aurait permis de faire ça, c'est sûr qu'on aurait pu se servir d'une section de l'emprise existante pour empiéter dans le nouveau corridor qui serait en parallèle.

3765 Mais étant donné toutes les constructions qu'il y a eues, et cette conduite-là date de 1984; depuis 1984, il y a eu beaucoup de constructions, il y a eu tout le secteur de l'Auberge Godefroy, ça s'est développé. Donc il y a pas d'espace à proximité de notre emprise, à bien des endroits.

3770 Puis comme disait monsieur Veilleux tantôt, il faut remonter loin sur la rive nord, il faudrait remplacer le gazoduc, pas juste à partir du Pont Laviolette, il faudrait remonter jusqu'à, on parle de, je vous dis ça de mémoire, on parle d'à peu près sept kilomètres (7 km), cinq (5 km) à sept kilomètres (7 km) sur la rive nord pour grossir le diamètre aussi de cette conduite-là qui appartient à TQM.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3775

Est-ce que c'est possible d'avoir sur un visuel le réseau que vous nous avez montré un petit peu tout à l'heure, où on voit bien le réseau pour la province, avec ce qui s'en va dans le sud, puis ce qui s'en va vers l'est et le nord?

3780

J'ajouterais peut-être un élément d'information.

Pendant que vous préparez ça, il nous reste deux (2) intervenants, je pense bien que comme il est déjà onze heures moins vingt-cinq (11 h -25), je vais fermer le registre pour ce soir, on va passer les deux (2) prochains intervenants, et puis les gens pourront se réinscrire pour demain après-midi.

3785

Alors ma question, c'est: est-ce qu'il y a moyen dans ce réseau-là, est-ce qu'il y a moyen, autrement dit, d'alimenter une éventuelle usine de cogénération ou les besoins par le sud, sans traverser le fleuve?

3790

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Madame la Présidente, le réseau le plus près qui pourrait permettre la desserte de l'usine, il faudrait remonter jusqu'à Montréal quasiment.

3795

Parce qu'on a un réseau de transmission qui vient en direction de Drummondville, dans ce secteur-là ici, Bécancour est ici, on a un réseau de transport qui est dans ce coin-là, mais c'est des très petits diamètres. C'est fait seulement pour le secteur Centre-du-Québec ici, là.

3800

Donc les réseaux d'importance, on en voit un ici...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3805

C'est ce qu'on appelle un réseau d'approvisionnement versus un réseau de transport? Si j'étais en électricité, je dirais approvisionnement et distribution, là!

Parce qu'on voit les petites lignes sur la carte, c'est plutôt de la distribution de plus petit diamètre, et les lignes rouges plus foncées, c'est ce qu'on appellerait des réseaux de plus grande ampleur qui amènent, disons le transport, c'est ça?

3810

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Exactement.

3815 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. Et est-ce que dans les projets futurs, que ce soit de Gaz Métro ou de TQM ou de gazières, est-ce qu'il y a des projets éventuellement à court ou moyen termes qui sont prévus pour la rive sud du Québec, à savoir, je sais qu'il y a certains projets qui sont envisagés, entre
3820 autres de transformation à Gros-Cacouna ou ailleurs, je veux pas que vous vous prononciez là-dessus, mais ce que je voudrais savoir, c'est: est-ce que dans un avenir rapproché, il y a des projets sur la table au niveau des réseaux gaziers au Québec qui feraient qu'il y aura une ligne d'alimentation sur la rive sud un peu comme on en voit une sur la rive nord?

3825 Je sais pas si vous comprenez un peu dans quel sens. Ce que je veux comprendre, c'est qu'à court terme, je comprends que pour les besoins qui sont spécifiés dans la justification du projet, c'est la traversée du fleuve pour faire un bouclage, pour fournir une éventuelle usine et pour aussi augmenter la capacité pour le parc industriel.

3830 Mais est-ce que par exemple, je sais pas, moi, dans cinq (5) ans, dans six (6) ans, dans quelques années il y a un projet de toute façon d'une grande ligne d'alimentation qui pourrait éventuellement combler ces besoins-là?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3835 Nous ne connaissons aucun projet qui permettrait d'alimenter le secteur de Bécancour autre que celui qu'on présente ici ce soir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3840 Donc il y a pas de grand projet, de suivre la rive sud, je sais pas, de Montréal jusque dans l'est?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3845 Non, aucunement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3850 Ni vers le sud. Donc la seule solution pour vous, en regard des projets présentés, l'usine de cogénération, et les deux (2) autres aspects de la justification, c'est d'aller chercher sur la rive nord et de descendre sur la rive sud?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3855 Exactement, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3860 Merci. Monsieur Mathieu, ça va, vous en avez eu deux (2), merci.

BÉATRICE CARO

3865

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Caro s'il vous plaît, la prochaine participante.

3870

Alors madame Caro, votre première question!

PAR Mme BÉATRICE CARO:

3875

Alors on aimerait savoir à quoi correspond l'entretien des emprises permanentes en milieux agricole, forestier et naturel? C'est-à-dire est-ce que ça va être laissé sans végétation ou la végétation va repousser? Est-ce qu'on pourra recultiver par la suite, etc.?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3880

Alors peut-être nous expliquer en fait l'utilisation possible après, durant, dans le fond, la période d'exploitation?

3885

Dans l'étude d'impact, vous avez fait part des mesures de mitigation prévues aussi en accord avec les exigences de la CPTAQ pour la question de la récupération des sols, mais est-ce que l'utilisation, première question, après la réalisation éventuelle du projet, est-ce que les sols pourront être utilisés de la même manière, tant en culture que, je comprends que pour les arbres, il y a des espèces qui pourront plus être là, mais qu'est-ce qui arrive après dans les emprises?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

3890

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3895

Donc pour le milieu agricole, lors des travaux, on prend des mesures de mitigation pour protéger le sol arable. Justement pour permettre au propriétaire de recultiver son terrain comme si le pipeline était pas là. Donc il reprend la même utilisation que précédemment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900

Et dans le type de culture, pour le tracé proposé, il n'y a pas de problème qui se pose, à savoir qu'ils pourraient plus cultiver ce qu'ils font actuellement?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3905

Non. En termes de culture, il y a pas de limitation. Donc que ce soit du maïs, du soja ou d'autres cultures, il y a pas de problème pour le propriétaire de reprendre ces activités-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3910

Vous enlevez le sol arable, vous entreposez, vous le redéposez après; entre le moment où vous l'enlevez, il y a pas d'utilisation de phytocides ou quoi que ce soit sur les milieux en culture?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3915

Si je comprends bien votre question, c'est lors des travaux, le propriétaire n'utilise pas la zone où on sera.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3920

Non, puis le sol a été enlevé, le sol arable.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3925

Exact. Donc il y a un décapage qu'on appelle de la zone de travail et le sol arable est entreposé temporairement en andain à côté.

On fait les travaux, on fait une série de mesures de mitigation, de remise en état aussi telle que la décompaction, l'épierrage, le nivellement évidemment pour donner le profil original, et on remet le sol arable, on refait les fossés, donc on remet le terrain comme il était précédemment.

3930

PAR LA PRÉSIDENTE:

3935

Maintenant, dans les endroits où c'est plutôt les zones forestières ou des zones qui sont pas nécessairement en culture, qu'est-ce qui arrive après?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

3940

Pour les zones forestières, l'emprise permanente de vingt-trois mètres (23 m), on va refaire le même travail aussi de nivellement, on redonne le même profil, les mêmes conditions de terrain et on va procéder à un ensemencement de mélange herbacé.

3945

Donc on remet une végétation en place. Mais effectivement, il y a pas de permission au niveau de la repousse des arbres, au niveau du vingt-trois mètres (23 m).

3950

Advenant le cas où on doit utiliser le dix mètres (10 m), ce dix mètres (10 m) peut être utilisé au niveau du boisé. Donc il y a une repousse naturelle de permise. C'est vraiment limité aux vingt-trois mètres (23 m) à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3955

Pour garder les emprises sans espèces arbustives, est-ce qu'il y a utilisation de phytocides ou il y a dégagement manuel, comment vous procédez?

En fait, en attendant, j'aurais peut-être une question pour madame Martel!

3960

Concernant l'utilisation des phytocides, depuis la nouvelle réglementation en regard de l'utilisation des phytocides, c'est parce que dans ma tête, j'avais l'impression qu'il y avait seulement Hydro-Québec qui pouvait en utiliser, maintenant le ministère des Transports ne peut plus non plus en utiliser?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

3965

J'ai pas d'indication comme quoi on peut pas utiliser les phytocides dans l'emprise d'un gazoduc.

PAR M. DENIS TALBOT:

3970

Juste peut-être une petite chose à rajouter!

3975

Le ministère des Transports a fait des grands projets pilotes de gestion écologique de la végétation le long des routes, mais ça correspondait pas, c'est pas quelque chose qui est imposé légalement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3980

OK. C'est parce que ce que je voulais savoir...

PAR M. DENIS TALBOT:

Mais il y a des grands projets qui sont fonctionnels le long des routes, on voit ça souvent.

3985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui maintenant, c'est ça, depuis plusieurs années. Mais je pensais que maintenant, légalement il y avait eu des changements à la loi qui faisaient qu'il y avait plus d'utilisation possible de phytocides dans les grands couloirs, autant des Transports ou autres sauf Hydro-Québec.

3990

PAR M. DENIS TALBOT:

Non, il y a pas eu de grandes modifications. Il y a eu certaines municipalités qui ont commencé à réglementer plus sévèrement les phytocides ou les herbicides sur leur territoire, mais à la grandeur des corridors d'énergie, non, pas à notre connaissance, il y a rien de...

3995

PAR LA PRÉSIDENTE:

Autrement dit, quand on parle des corridors d'énergie, c'est pas nécessairement hydro-électricité?

4000

PAR M. DENIS TALBOT:

Les corridors d'énergie, essentiellement, c'est les emprises de lignes de transports d'électricité puis les gazoducs, oléoducs.

4005

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK, c'est beau. Merci monsieur Talbot.

4010

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Je m'excuse d'avoir pris un petit peu de temps! On avait, au niveau de l'addenda, je voulais être sûr de vous référer comme il faut, mais à la page 2-22 de l'addenda, celui du mois d'octobre, il y avait une question, la numéro 29, où on demandait de parler de l'entretien des emprises et tout.

4015

Donc on dit:

4020

"En milieu forestier, il y a un contrôle arbustif avec phytocides mais homologués et ce, en respectant le Code de gestion des pesticides, le code provincial..."

4025 Je crois que c'est nouveau, c'est environ depuis janvier 2003 où ça, c'est applicable maintenant.

"... ainsi que les règlements municipaux. Toutefois, les phytocides ne sont pas utilisés dans les zones sensibles situées sur l'emprise à proximité de celle-ci."

4030 Donc il y a utilisation...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4035 Est-ce que vous savez déjà quel phytocide va être employé, du Garlon 4?

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Je pourrais pas vous répondre là-dessus ce soir.

4040 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

4045 Quelles sont les méthodes utilisées dans le milieu quand même, bon, fréquenté, on n'est pas dans le nord du Québec, est-ce qu'il y a des méthodes particulières qui sont utilisées pour informer la population de l'utilisation de phytocides sur vos couloirs, vos emprises?

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

4050 Madame la Présidente, si c'est possible, on prendrait en note la question et on vous reviendrait avec la réponse demain. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va. Madame Caro, ça vous va?

4055 **PAR Mme BÉATRICE CARO:**

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4060 Vous avez droit à une deuxième question.

PAR Mme BÉATRICE CARO:

4065 Oui. On voudrait savoir à quoi correspondent les risques associés au passage du gazoduc près des émissaires et prises d'eau d'une municipalité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, allez-y monsieur Rousseau.

4070

Alors les risques associés au passage d'un gazoduc près d'une prise d'eau, c'est quoi les risques associés à ça?

4075

Parce que dans l'étude d'impact, vous faites référence par rapport à des zones à risques pour ce qui est du choix du tracé. Il y a entre autres effectivement, concernant certaines prises d'eau, ou d'usines de traitement, vous faites référence aussi à des risques concernant le long des voies ferrées et aussi des couloirs d'énergie électrique.

4080

Alors particulièrement pour les risques associés aux puits.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Juste pour préciser, est-ce qu'on parle durant la construction ou durant l'exploitation?

4085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Moi, je me souviens pas que c'était particulièrement durant un des deux (2), là, mais je sais que dans les éléments qui faisaient qualifier un tracé plutôt qu'un autre, vous faisiez référence à certaines zones qui sont à risques pour le choix des tracés et entre autres, des références, bon, je sais qu'il y avait des puits ou bien il y avait de longer des usines de filtration, de longer une voie ferrée ou de longer un couloir électrique, vous les donniez comme éléments pour exclure certaines variantes.

4090

Alors quels sont les risques en question dont vous faites état?

4095

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Si on parle des puits ou des prises d'eau, dans la mesure du possible, on tend à s'éloigner de ça. Ça dépend du sous-sol aussi également. Par exemple s'il faut faire du dynamitage à proximité de puits municipaux et que la nappe est sensible, on peut affecter d'une certaine façon les puits.

4100

Maintenant au niveau des prises d'eau, par exemple pour la prise d'eau de Bécancour, nous, on est quand même assez loin de là, mais s'il avait fallu être proche par exemple d'une prise d'eau semblable, c'est qu'il peut y avoir dispersion des sédiments et à ce moment-là, on pourrait affecter la prise d'eau comme telle de la municipalité.

4105

Encore là, il faut tenir compte de la profondeur de la prise d'eau, sa localisation par rapport aux battures, etc.

4110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va madame Caro?

4115 **PAR Mme BÉATRICE CARO:**

Merci.

4120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

PATRICK SIMARD

4125

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais appeler le dernier intervenant, monsieur Simard.

4130

Pendant ce temps-là, pour ce qui est des risques que vous associez le long des voies ferrées et des couloirs d'énergie électrique, quels sont les risques?

4135

Parce que vous dites à un moment donné dans un des tracés, vous faites part des éléments pour éliminer ce tracé-là et vous dites entre autres qui longerait une voie ferrée qui est considérée comme une zone à risques.

Par contre, vous avez quand même sur le tracé choisi, vous longez sur la rive nord comme sur la rive sud, des voies ferrées aussi.

4140

Je veux juste comprendre quel est le risque pour soit durant la période de construction, soit durant la période d'exploitation, de longer une voie ferrée.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

4145

Ce que je peux vous répondre actuellement, peut-être que je pourrais référer aux sections pertinentes, là, mais c'est que les emprises sont localisées à l'extérieur des emprises de chemins de fer ou de corridors électriques, et au niveau des chemins de fer, ce qui pourrait, le potentiel de risques pourrait être associé à un accident par exemple de wagons.

4150

Mais ça reste un risque potentiel comme d'autres risques qu'on pourrait avoir en étant localisé ailleurs. Donc c'est hypothétique, c'est hypothétique.

Et dans ces cas-là, ce qu'on cherche à faire, c'est d'éloigner le pipeline comme tel dans la partie la plus éloignée de la servitude.

4155

PAR LA PRÉSIDENTE:

Par contre, vous en avez, dans le tracé proposé, vous longez quand même sur un point cinq kilomètre (1,5 km), je pense, au nord, la voie ferrée, et au sud aussi sur une moins longue distance.

4160

Est-ce que ces éléments-là ont été pris en compte quand même au niveau du risque pour le tracé choisi?

4165

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Ce qui est pris en compte au niveau du risque dans l'étude d'impact, c'est des risques par un tiers. Donc c'est des risques qui sont associés à des interventions par un entrepreneur par exemple ou quelqu'un qui creuserait sans autorisation.

4170

Parce qu'il faut bien voir qu'avant d'intervenir, il faut l'autorisation du promoteur. Donc c'est à ce type de risques là qu'on fait référence, si ma mémoire est bonne, au niveau de l'étude d'impact, là.

4175

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est peut-être pas tout à fait ça, là. En tout cas à la lecture de l'étude d'impact, il semblerait qu'il y a certains tronçons ou certaines choses, certains tronçons sont éliminés parce qu'il y a le risque compte tenu de la voie ferrée. Alors que dans le tronçon retenu, même si on passe à côté d'une voie ferrée, vous semblez envoyer en l'air ce risque-là.

4180

Donc c'est dans l'analyse comparative de certains tronçons. Pour un, c'est bon, et pour l'autre, il faut absolument l'éviter. Et c'est ça qu'on se pose comme question, pourquoi qu'un est évité et l'autre l'est pas.

4185

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

J'aimerais vérifier au niveau de l'étude d'impact, si vous pouvez me situer le secteur, je pourrais peut-être avoir une réponse plus facilement.

4190

PAR LA PRÉSIDENTE:

On vous fera, par l'analyste, connaître les endroits et nous répondre peut-être demain.

4195 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

D'accord.

4200 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors monsieur Simard, votre première question!

PAR M. PATRICK SIMARD:

4205 Si je peux me permettre de compléter sur cette question-là! C'est, je crois, sur le tracé, on a rajouté le tracé numéro 2 à cause justement qu'on était à proximité des émissaires et d'une prise d'eau municipale. Donc c'était peut-être plus...

PAR LA PRÉSIDENTE:

4210 Pour ce qui est des eaux. Pour ce qui est des chemins de fer, il y a d'autres aspects. De toute façon, vous allez nous revenir là-dessus, on vous identifiera à quel endroit.

Alors monsieur Simard, votre première question!

4215

PAR M. PATRICK SIMARD:

4220 L'autre question, c'est peut-être plus un point d'information. C'est qu'en consultant la documentation, justement en ce qui concerne le tracé numéro 2, on n'a pas trouvé d'inventaire de la faune aviaire, des oiseaux. On les a pour tous les autres tracés, sauf pour le tracé 2.

Est-ce que c'est parce que j'ai pas vu tout, j'ai manqué quelque chose, ou si c'est parce que c'est pas présent?

4225 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Rousseau. Monsieur Veilleux!

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

4230

L'intervenant parle du tracé 2 où il y aurait pas d'inventaire?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4235 Qu'il n'aurait pas trouvé l'inventaire de l'avifaune dans le tracé 2.

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

4240 L'ensemble des tracés ont été marchés et les documents, je vais vérifier, je pourrais vous donner la localisation, où ça se situe.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4245 Peut-être, oui, tout à fait.

Est-ce que vous avez une autre question, monsieur Simard?

PAR M. PATRICK SIMARD:

4250 Oui, j'avais une autre question, parce qu'on présente aussi, au niveau du tracé numéro 3, on présente le numéro 3 et le numéro 3A qui sont très parallèles et qui semblent très près un de l'autre.

4255 Qu'est-ce qui justifiait la proposition d'un tracé si peu différent, en tout cas à première vue, là?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4260 Monsieur Rousseau.

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Monsieur Veilleux va répondre à la question.

4265 **PAR M. CLAUDE VEILLEUX:**

Le tracé 3A a été élaboré considérant la possibilité d'un développement résidentiel entre la route 138 et la rive nord du fleuve.

4270 Donc où on se situe actuellement, il y avait des possibilités de développement. C'est pour ça que le tracé 3A avait été élaboré.

4275 Maintenant, on sait qu'il y a possibilité de s'implanter à cet endroit-là, donc le tracé privilégié a été le tracé 3.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4280 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Le développement résidentiel, est-ce qu'il est en bordure du tracé, le futur développement, je pense que c'est dans la municipalité de Champlain, si je me trompe pas, c'est ça?

4285

PAR M. CLAUDE VEILLEUX:

Exact, c'est dans la municipalité de Champlain.

4290

PAR LE COMMISSAIRE:

Et ce développement résidentiel là va-t-il avoir lieu au cours dans les prochains mois, prochaines années?

4295

PAR M. ROBERT ROUSSEAU:

Nous n'avons pas cette information, il faudrait demander au promoteur. Mais le secteur est zoné résidentiel, si je me trompe pas, en bordure du fleuve.

4300

PAR LA PRÉSIDENTE:

Peut-être pour la municipalité de Champlain, monsieur Houde! Il est parti? On va attendre demain, on posera la question effectivement à la municipalité pour les projets de développement dans le secteur.

4305

Alors je vous remercie infiniment, il est tard, on va tous aller se reposer, vous avez eu une bonne journée.

4310

Alors demain, on va reprendre les audiences à deux heures (2 h) demain après-midi. Merci beaucoup de votre participation.

4315

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MARS 2004 À QUATORZE HEURES (14 H)

4320

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.